TIVOLY

RAPPORT ANNUEL

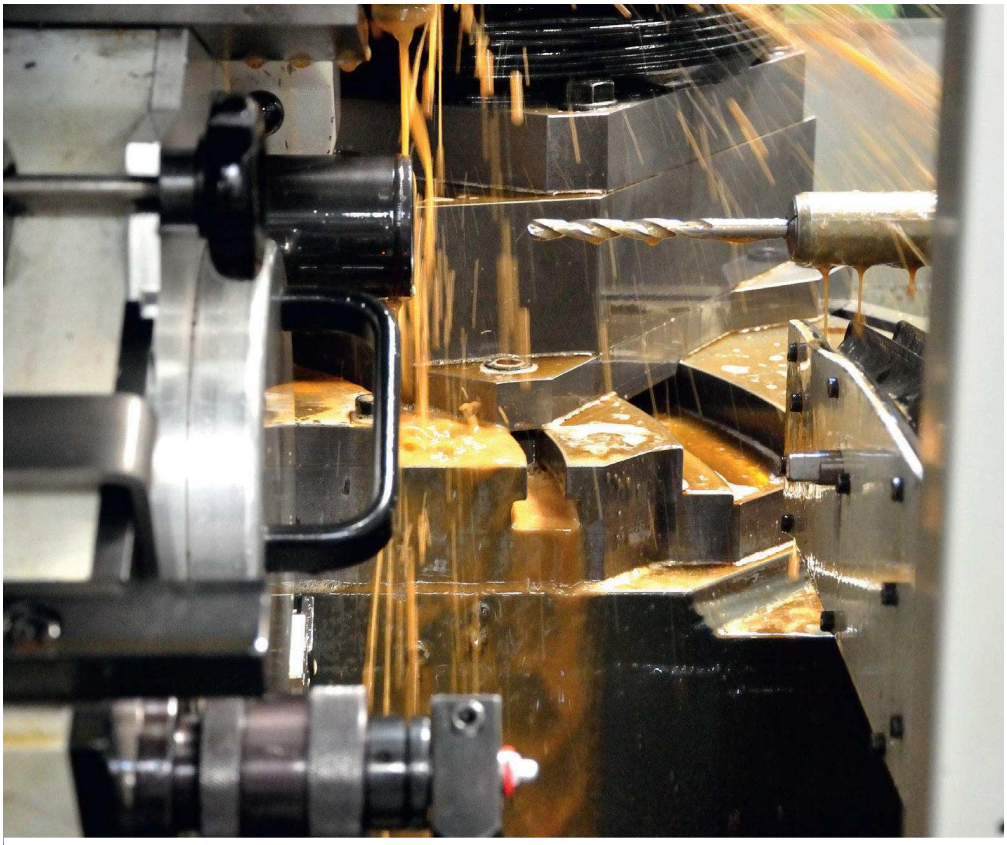

L'engagement, la cohésion & l'efficacité au service de nos clients.

#2017

Rapport annuel 2017

Sommaire

- Comptes consolidés P. 9
- Comptes sociaux P.45
- Rapport de gestion P.63
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise P.79
- Projet de résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018 P.91
- Consolidated financial statements P.97

Sommaire détaillé

Page

A – Comptes consolidés 9

I - Etat de la situation financière 10

II - Compte de résultat 11

III - Etat du résultat global 11

IV - Tableau de variation des capitaux propres consolidés 12

V - Tableau des flux de trésorerie 13

VI - Annexe aux comptes consolidés 13

Faits significatifs de l'exercice 13

Evènements postérieurs à la clôture 13

I- Règles et méthodes comptables 13

1 Méthodes et principes comptables 14

2 Périmètre et méthodes de consolidation 15

2.1 - Périmètre de consolidation 15

2.2 - Méthodes de consolidation 16

3 Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS21) 16

3.1 - Conversion des opérations en devises 16

3.2 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères 16

4 Actifs non courants 16

4.1 - Goodwill 16

4.2 - Autres immobilisations incorporelles 17

4.3 - Immobilisations corporelles 17

4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés 18

5 Actifs courants 18

5.1 - Stocks et en-cours 18

5.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie 19

6 Instruments financiers 19

6.1 - Créances commerciales 19

6.2 - Autres Instruments financiers 19

6.3 - Actifs financiers non courants 20

7 Actions propres 20

8 Provisions 20

8.1 - Régimes d'avantages au personnel 20

8.2 - Autres provisions 20

9 Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants 20

10 Dettes financières 20

11 Compte de résultat 21

11.1 - Définition des produits de l'activité 21

11.2 - Résultat financier 21

12 Impôt 21

13 Paiements en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel 22

14 Résultat par action et instruments dilutifs 22

15 Subventions 22

16 Information sectorielle 22

17 Détermination de la juste valeur 22

II - Notes 24

1 Actif non courant 24

1.1 - Immobilisations incorporelles 24

1.2 – Immobilisations corporelles 26

1.3 - Actifs financiers non courants 27

2 Actif courant 27

2.1 - Stocks et en-cours 27

2.2 - Clients et autres débiteurs 27

2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie 28

3 Information sur les capitaux propres 28

3.1 - Capital de Tivoly 28

3.2 - Ecarts de conversion 28

4 Provisions 28

4.1 - Etat des provisions 28

4.2 - Avantages au personnel 28

5 Dettes 29

5.1 - Dettes financières 29

5.1.1 - Etat des dettes financières en fonction de leur nature 29

5.1.2 - Etat des dettes financières en fonction de leur échéance 30

5.1.3 - Taux moyen d'emprunt 2017 30

5.1.4 - Engagements financiers liés aux dettes 30

5.2 - Fournisseurs et autres créditeurs 31

6 Autres produits et charges opérationnels 31

7 Résultat financier 31

8 Impôt sur les bénéfices 31

9 Informations sectorielles **32**
10 Gestion du risque financier **33**
10.1 - Risque de liquidité **33**
10.2 - Risque de crédit **34**
10.3 - Gestion du capital **35**
10.4 - Risque de marché **35**
10.4.1 - Risque de taux **35**
10.4.2 - Risque de change **35**
11 Parties liées **36**
11.1 - Organes de direction **36**
11.2 - Autres transactions avec les parties liées **36**
12 Effectifs **36**
13 Honoraires des commissaires aux comptes **36**
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés **37**

B – Comptes sociaux **45**
I - Bilan **45**
II – Compte de résultat **46**
III – Principes et méthodes comptables **46**
1 Principes comptables **46**
2 Méthodes comptables **46**
2.1 - Immobilisations incorporelles **46**
2.2 - Immobilisations corporelles **47**
2.3 - Immobilisations financières **47**
2.4 - Stocks et en-cours **47**
2.5 - Créances et dettes **48**
2.6 - Provisions pour risques et charges **48**
2.7 - Engagement en matière de retraite **48**
2.8 - Utilisation du CICE **48**
2.9 - Faits marquants et évènements post clôture **48**
IV – Notes **49**
1 Actif immobilisé **49**
1.1 - Immobilisations incorporelles **49**
1.2 - Immobilisations corporelles **49**
1.3 - Immobilisations financières **49**
2 Stocks **50**
3 Actif circulant **51**
4 Disponibilités et autres valeurs mobilières **51**
5 Capitaux Propres **51**
5.1 - Capital social **51**
5.2 - Tableau de variation des capitaux propres **51**
5.3 - Provisions réglementées **51**
6 Autres fonds propres **52**
6.1 - Avances conditionnées **52**
7 Provisions pour risques et charges **52**
8 Etat des dettes **52**
8.1 - Dettes financières **52**
8.2 - Dettes d'exploitation **53**
9 Produits à recevoir – Charges à payer **53**
9.1 - Produits à recevoir **53**
9.2 - Charges à payer **53**
10 Entreprises liées **53**
11 Chiffre d'affaires **54**
12 CICE **54**
13 Résultat Financier **54**
14 Résultat Exceptionnel **54**
15 Impôt sur les bénéfices **54**
15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices **54**
15.2 - Situation fiscale latente au 31 décembre 2017 ..... **55**
16 Effectifs **55**
17 Filiales et participations **55**
18 Organes de direction **55**
19 Engagements hors bilan **56**
19.1 - Engagements financiers relatifs à des opérations de couverture **56**
19.2 - Autres engagements financiers **56**
19.2.1 - Engagements en matière de retraite **56**
19.2.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles **56**
19.2.3 - Engagements en matière de crédit bail **56**
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels **57**

C – Rapport de gestion 63
Evènements et faits marquants 63
Principes comptables 63
1 - Données relatives aux comptes consolidés 63
1.1 Activité 63
1.2 Evolution du chiffre d'affaires consolidé 63
1.3 Contribution au revenu consolidé 63
1.4 Chiffres clés 64
1.5 Structure financière du groupe 64
1.6 Effectif groupe 64
1.7 Données relatives aux filiales détenues directement 64
2 - Données relatives à la société mère 65
2.1 Présentation des comptes annuels 65
2.2 Résultats de l'exercice 66
2.3 Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts 66
2.4 Informations sur les délais de paiement 66
2.4.1 Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu 66
2.4.2 Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu 66
2.5 Perspectives 67
2.6 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017 67
2.7 Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices 67
2.8 Participation des salariés 68
2.9 Répartition du capital au 31 décembre 2017 68
2.10 Actions d'auto-contrôle 68
2.11 Actionnariat salarié 68
2.12 Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce 68
2.13 Evénements postérieurs à la clôture 68
2.14 Recherche et développement 68
3 - Facteurs de risques 68
3.1 Risques juridiques 69
3.2 Risques industriels et environnementaux 69
3.2.1 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité 69
3.2.2 Risques liés au changement climatique 69
3.3 Risques de crédit/contrepartie 69
3.4 Risques opérationnels 69
3.4.1 Risque lié à l'activité 69
3.4.2 Risque sur les matières premières 70
3.4.3 Risque informatique 70
3.5 Risques de marché 70
4 - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière 70
4.1 Dispositif général du contrôle interne 70
4.2 Organisation et acteurs 70
4.3 Activités de contrôle 71
4.3.1 Contrôles juridiques et opérationnels exercés par la société mère sur ses filiales 71
4.3.2 Principales procédures de contrôle interne 71
4.4 Surveillance du dispositif de contrôle interne 71
4.5 Processus relatifs à l'information comptable et financière 71
4.6 Organisation comptable et financière 71
4.7 Système d'information comptable et financier 71
4.8 Identification et analysqe des risques affectant l'information comptable et financière 71
4.9 Activité de contrôle de l'information comptable et financière 71
4.10 Communication financière et comptable 72
5 - Informations sociales 72
5.1 Emploi 72
5.1.1 Répartition de l'effectif par genre 72
5.1.2 Répartition de l'effectif par zone géographique 72
5.1.3 Répartition de l'effectif par âge 72
5.1.4 Embauches et licenciements 72
5.1.5 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 73
5.1.6 Accord d'intéressement 73
5.2 Organisation du travail 73
5.2.1 Absentéisme 73
5.3 Relations sociales 73
5.3.1 Représentation du personnel 73
5.3.2 Santé et sécurité 73
5.3.3 Accidents du travail 73
5.3.4 Travailleurs handicapés 73
5.4 Formation 74

6 - Informations environnementales 74
6.1 Politique générale en matière environnementale 74
6.1.1 Gestion des déchets 74
6.1.2 Utilisation des ressources 74
6.2 Collecte des données sociales 75
7 - Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité 75
7.1 Conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens qu'elle produit 75
7.2 Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités 75
7.3 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société 75
7.4 Loyauté des pratiques 75

D – Rapport sur le gouvernement d'entreprise 79
1 - Composition et fonctionnement du conseil d'administration 79
1.1 Composition du conseil d'administration 79
1.2 Application du principe d'une représentation équilibrée Femmes & Hommes au sein du conseil d'administration 79
1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration 79
1.3.1 Activité du conseil d'administration 79
1.3.2 Les comités spécialisés 80
2 – Gouvernance 81
2.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration 81
2.1.1 Administrateurs personnes physiques membres au 31 décembre 2017 81
2.1.2 Administrateur personne morale membre au 31 décembre 2017 82
2.1.3 Autre mandataire social 82
2.2 Règles applicables à la nomination des mandataires sociaux 83
2.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux 83
2.4 Engagements vis-à-vis des dirigeants 84
2.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction 84
2.6 Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale 84
3 – Informations à caractère général 84
3.1 Dénomination sociale, siège social 84
3.2 Forme, RCS,APE 84
3.3 Législation applicable 85
3.4 Exercice social 85
3.5 Commissaires aux comptes, mandats 85
4 - Information sur le capital social et l'activité boursière 85
4.1 Modification du capital et des droits sociaux 85
4.2 Capital social 85
4.3 Forme des actions 85
4.4 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions 85
4.5 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux 85
4.6 Pacte d'actionnaires 85
4.7 Franchissements de seuils 86
4.8 Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années 86
4.8.1 En pourcentage 86
4.8.2 En nombre d'actions et droits de vote 86
4.9 Données boursières 86
4.9.1 Cours de l'action Tivoly au cours de l'exercice 86
4.9.2 Capitalisation boursière 87
4.10 Dividendes 87
5 - Participation des actionnaires à l'assemblée générale 87
6 - Responsable du rapport financier annuel 88
6.1 Responsable du rapport financier annuel 88
6.2 Attestation du responsable du rapport financier annuel 88

E – Projet de résolutions 91

F - Consolidated financial statements 2017 97
I - Income statement 97
II – Balance sheet 98
Statutory auditors'report on the consolidated financial statements 99

Comptes consolidés

ACCESSOIRES ÉLECTROPORTATIFS

A - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2017 les comptes consolidés du groupe Tivoly sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'union européenne.

Ils présentent en milliers d'euros :
• Le compte de résultat
• L'état du résultat global
• L'état de la situation financière
• Le tableau de variation des capitaux propres.
• Le tableau des flux de trésorerie
• L'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2016 (également établis en normes IFRS).

Les états financiers consolidés présentent la situation comptable de Tivoly et de ses filiales (le "Groupe"), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées et les coentreprises.

Réuni à Bourges le 23 mars 2018, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ils seront approuvés par l'assemblée générale du 18 mai 2018.

I - Etat de la situation financière

Actif	Notes	2017	2016
Goodwill	II / 1.1	5 234	5 240
Autres immobilisations incorporelles	II / 1.1	3 410	3 671
Total immobilisations incorporelles		**8 643**	**8 911**
Terrains	II / 1.2	1 006	1 019
Constructions	II / 1.2	1 886	2 166
Installations techniques	II / 1.2	9 979	9 739
Autres immobilisations corporelles	II / 1.2	2 299	1 720
Total immobilisations corporelles		**15 170**	**14 645**
Actifs financiers	II / 1.3	1 197	1 257
Actifs d'impôts différés	II / 8	2 691	2 810
Total actif non courant		**27 702**	**27 623**
Stocks et en-cours	II / 2.1	22 383	22 451
Clients et autres débiteurs	II / 2.2	15 428	13 110
Autres créances	II / 2.2	4 256	4 467
Dérivés actifs à moins d'un an	II / 2.2	11	217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2.3	6 185	7 025
Total actif courant		**48 265**	**47 270**
Total de l'actif		**75 966**	**74 893**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

Passif	Notes	2017	2016
Capital social	II / 3.1	11 080	11 080
Réserves liées au capital	II / 3.1	6 051	6 051
Réserves et report à nouveau	II / 3.1	9 262	5 998
Ecart de conversion	II / 3.2	48	934
Cash Flow Hedge	II / 10.4.2	(70)	126
Résultat de l'exercice		3 576	3 818
Capitaux propres attribuables au groupe		29 947	28 007
Participations ne donnant pas le contrôle - Réserves		951	925
Participations ne donnant pas le contrôle - Résultat		7	41
Total Participations ne donnant pas le contrôle		958	966
Total capitaux propres		**30 905**	**28 973**
Provisions	II / 4	3 159	3 506
Passifs d'impôts différés	II / 8	1 626	1 947
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	14 220	15 402
Total Passif non courant		**19 004**	**20 855**
Provisions	II / 4	50	0
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	4 069	4 151
Mobilisation de créances commerciales	II / 5.1	274	1 799
Fournisseurs et autres créditeurs	II / 5.2	21 664	19 115
Total Passif courant		**26 057**	**25 065**
Total des capitaux propres et du passif		**75 966**	**74 893**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

II - Compte de résultat

Au 31 décembre	Notes	2017	2016
Revenu	I / 11.1	82 335	69 656
Autres produits d'exploitation		101	153
Achats consommés		(28 149)	(24 596)
Variation stocks produits finis		398	747
Autres charges externes		(14 160)	(12 211)
Impôts et taxes		(1 518)	(1 270)
Charges de personnel		(30 592)	(26 078)
Subventions d'exploitation		323	322
Amortissements des immobilisations		(3 428)	(2 547)
Autres charges de gestion courante		(513)	(457)
Autres produits de gestion courante		177	213
Résultat opérationnel courant		4 975	3 930
Autres produits et charges opérationnels	II / 6	0	893
Résultat opérationnel		4 975	4 823
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	II / 7	0	0
Coût de l'endettement financier brut	II / 7	(351)	(336)
Autres charges financières	II / 7	(671)	(538)
Autres produits financiers	II / 7	648	624
Charge d'impôt sur le résultat	II / 8	(1 020)	(715)
Résultat		3 582	3 859
Résultat attribuable à la société mère		3 576	3 818
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		7	41
Résultat par action	I / 14	3,24	3,46
Résultat dilué par action	I / 14	3,24	3,46

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

III - Etat du résultat global

	Notes	2017	2016
Résultat		3 582	3 859
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Avantages au personnel		212	(128)
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat / avantages au personnel		(59)	36
- Impact changement attendu du taux d'imposition non-comptabilisé en résultat		(51)	
		101	(92)
Eléments suceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecarts de conversion		(900)	(172)
- Instruments financiers		(294)	85
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat		98	(29)
		(1 096)	(116)
Résultat global de l'exercice		2 588	3 651

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

IV - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Notes	Capital	Réserves liées au capital	Résultat et réserves consolidés	Cash flow Hedge	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2015		**11 080**	**6 051**	**6 672**	**70**	**0**	**1 097**	**24 968**	**559**	**25 527**
Ecarts de conversion	II / 3.2			0			(164)	**(164)**	(9)	**(172)**
Instruments financiers IAS32/39	II / 10			0	56			**56**		**56**
Avantage au personnel				(92)				**(92)**		**(92)**
Autres éléments du résultat global		**0**	**0**	**(92)**	**56**	**0**	**(164)**	**(200)**	**(9)**	**(208)**
Résultat de l'exercice				**3 818**				**3 818**	**41**	**3 859**
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		**0**	**0**	**3 726**	**56**	**0**	**(164)**	**3 618**	**32**	**3 651**
Actions propres				81				**81**		**81**
Autres				0				**0**		**0**
Engagement de rachat de minoritaires				0				**0**		**0**
Variations de périmètre				(164)				**(164)**	378	**214**
Augmentations de capital		0		0				**0**		**0**
Dividendes versés				(497)				**(497)**	(3)	**(500)**
Au 31 décembre 2016		**11 080**	**6 051**	**9 819**	**126**	**0**	**933**	**28 007**	**966**	**28 973**
Ecarts de conversion	II / 3.2			0			(886)	**(886)**	(15)	**(900)**
Instruments financiers IAS32/39	II / 10			0	(195)			**(195)**	0	**(195)**
Avantage au personnel et autres				101				**101**		**101**
Autres éléments du résultat global		**0**	**0**	**101**	**(195)**	**0**	**(886)**	**(980)**	**(15)**	**(994)**
Résultat de l'exercice				3 576				**3 576**	7	**3 582**
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		**0**	**0**	**3 677**	**(195)**	**0**	**(886)**	**2 596**	**(8)**	**2 588**
Actions propres				(102)				**(102)**		**(102)**
Autres				0				**0**		**0**
Engagement de rachat de minoritaires				0				**0**		**0**
Variations de périmètre				(0)				**(0)**	0	**(0)**
Augmentations de capital		0		0				**0**		**0**
Dividendes versés				(553)				**(553)**	0	**(553)**
Au 31 décembre 2017		**11 080**	**6 051**	**12 840**	**(70)**	**(0)**	**47**	**29 947**	**958**	**30 905**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

V - Tableau des flux de trésorerie

	Notes	2017	2016
Opérations d'exploitation			
Résultat		3 582	3 859
Amortissements des immobilisations		3 428	2 547
Dotation et reprise sur provision pour risques et charges		(26)	(4)
Résultat de cession d'immobilisations		(72)	1
Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires		(47)	12
Produits n'ayant pas donné lieu à un encaissement (1)		0	(1 189)
Charge d'impôt		1 020	715
Coût de l'endettement financier net		301	346
Autres charges non décaissées		0	23
Variation du besoin en fonds de roulement		(739)	(865)
Intérêts payés		(406)	(388)
Impôt sur le résultat payé		(518)	(647)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**6 522**	**4 408**
Opérations d'investissement			
Intérêts reçus		105	43
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(100)	(13)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(3 725)	(2 311)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		72	6
Acquisition de minoritaires et de filiale, nette de trésorerie acquise		(0)	(6 514)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**(3 648)**	**(8 789)**
Opérations de financement			
Augmentation de capital dans les filiales		0	0
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		2 696	11 194
Remboursements d'emprunts		(4 012)	(4 757)
Variation des mobilisations de créances		(1 525)	(1 449)
Dividendes versés		(553)	(500)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**(3 394)**	**4 488**
Impact des variations de taux de change		**(312)**	**(50)**
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie		**(831)**	**57**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	II / 2.3	6 993	6 936
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	II / 2.3	6 161	6 993
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(831)**	**57**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

VI - Annexe aux comptes consolidés

Faits significatifs de l'exercice

Néant

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

I - Règles et méthodes comptables

Tivoly est une entreprise qui est domiciliée en France. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises sous contrôle conjoint. Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 mars 2018, ils ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra le 18 mai 2018.

1 - Méthodes et principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Tivoly ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Les informations financières consolidées sont présentées en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, dont notamment les instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur.

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe Tivoly doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les estimations concernent principalement :

- Les tests de dépréciation des actifs immobilisés puisqu'ils sont basés sur des flux de cash flows futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. partie II note 1 1.1).
- La détermination du caractère recouvrable des impôts différés actifs.
- La détermination des obligations en matière de retraite et autres avantages au personnel (hypothèses actuarielles).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.
Les règles et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception des éléments suivants :

<u>Nouvelles normes, amendement de normes et interprétations applicables au 31 décembre 2017</u> :

- Amendements à IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir
- Amendements à IAS 12 : Comptabilisation d'actif d'impôt différé au titre de pertes latentes
- IFRS 12 : Clarification du champ d'application des obligations d'information.

Ces nouvelles normes et amendements n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

<u>Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union Européenne et d'application ultérieure :</u>

- IFRS 9 – Instruments financiers
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients
- IFRS 16 – Contrats de location
- Amendements à IFRS 4 : Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4
- Amendements à IFRS 15 : Clarifications apportées à IFRS 15
- Améliorations annuelles 2014-2016 (IAS 28, IFRS 1)

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation ces nouvelles normes, amendements et interprétations.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne

- Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou coentreprise
- Amendements à IAS 40 : Transferts d'immeubles de placement
- Amendements à IFRS 2 : Clarification sur l'évaluation et la modification des plans réglés en trésorerie
- Amendements à IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique
- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Améliorations annuelles des IFRS –Cycle 2015-2017.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Il n'est notamment pas anticipé d'impact significatif quant à l'application d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients et IFRS 9 – Instruments financiers à compter du 1er janvier 2018.
Le processus de détermination des impacts relatifs à l'application de IFRS 16 – Contrats de location à compter du 1er janvier 2019 s'est poursuivi. L'identification des contrats entrant dans le champ de la norme met en évidence la prépondérance des contrats de location immobilière.

2- Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 - Périmètre de consolidation

La filiale américaine, Tivoly Inc, a créé une société Tivoly Tools Inc à la fin du 1er semestre 2017 qui aura vocation à commercialiser les produits du groupe en Amérique du Nord.

Tivelon Company Limited (HK) a créé deux nouvelles sociétés en Chine, Tivoly Tool Manufacturing (Changshu) Co., Ltd, et Tivelon Tool Packaging Manufacturing (Changshu) Co., Ltd, au cours du dernier trimestre 2017 dans le cadre de son développement en Asie. Ces sociétés n'ont pas eu d'activité sur l'année 2017.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 est le suivant :

Siège social			Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Numéro identification
Tivoly	Tours en Savoie	France	100,00		IG	FR 56 076 120 021
FFDM	Bourges	France	92,26		IG	FR 66 583 721 477
FFDM Pneumat	Bourges	France	92,26	(c)	IG	FR 23 723 720 140
Tivoly Inc.	Derby Line	Etats-Unis	100,00		IG	56-1628 422
Tivoly Tools Inc.	Derby Line	Etats-Unis	100,00		IG	82-2244 663
Neco	Elorrio	Espagne	99,50	(a)	IG	ES A 48 675 870
Compania Filial de Ermua SA (CFE)	Elorrio	Espagne	100,00		IG	ES A 48 425 318
Tivoly Tools	Shanghai	Chine	100,00		IG	91310000697244936P
Tivelon Trading	Shanghai	Chine	89,00		IG	9131000068405114XT
Tivelon Packaging	Shanghai	Chine	89,00		IG	91310000798981644E
Tivelon Company	Hong Kong	Chine	89,00		IG	1082964
Tivelon Tools Packaging Manufacturing	Changshu	Chine	89,00		IG	91320581MA1T56JU54
Tivoly Tool Manufacturing	Changshu	Chine	89,00		IG	91320581MA1T56C56E
Elite Tooling	Rotherham	Royaume-Uni	100,00		IG	GB 646 738 403
Tivoly DF	Mexico	Mexique	99,50	(b)	IG	TDF150611PYA

(a) Détention indirecte par l'intermédiaire de CFE de 99,50 %
(b) Détention indirecte par l'intermédiaire de Neco de 99,50 %
(c) Détention indirecte par l'intermédiaire de FFDM de 92,26%
IG Intégration globale

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social au 31 décembre.

2.2 - Méthodes de consolidation

Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.
Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.
Le Groupe ne dispose ni de co-entreprises, ni d'activités conjointes ni de sociétés sur lesquelles il exercerait une influence notable.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3 - Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS21)

3.1 - Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.
Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.
Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.2 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros au cours de change moyen de l'exercice (dans la mesure où il approche les cours de change à la date de transaction). Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres à la rubrique « écarts de conversion ».

Les états financiers hors zone euro ont été convertis de la manière suivante :

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,199	1,127
Dollar HK	9,372	8,787
Livre Sterling	0,887	0,876
Yuan Chinois	7,806	7,622
Peso Mexicain	23,663	21,290

4 - Actifs non courants

4.1 - Goodwill

Comptabilisation initiale

Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel (limitation à la quote-part acquise par le Groupe).
Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Suivi ultérieur

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur.
La dépréciation des goodwill est irréversible.

4.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un nouveau modèle en vue de sa production, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer, que les critères requis par la norme IAS 38 sont atteints, notamment, la faisabilité technique du produit, l'existence d'un marché, et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM en 2016 et ont une durée d'utilité finie, notamment les relations clients, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.
Les marques identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM, qui ont une durée d'utilité indéfinie, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, diminuée du cumul des pertes de valeur.

4.3 - Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique correspond au prix payé qui inclut les coûts d'acquisition liés.
Il a été retenu pour les bâtiments un ou plusieurs composants en fonction de la nature des bâtiments et de la durée d'utilisation effective des composants. Il en a été de même en ce qui concerne les installations industrielles constituant un ensemble immobilisé (machine, logiciel, matériel informatique) lorsque ces éléments ont des durées d'utilité différentes.
Dans le cadre de la première adoption des normes IFRS, et conformément à IFRS 1, le Groupe Tivoly a choisi de mettre à la juste valeur ses terrains et constructions à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. La juste valeur de ces immobilisations à la date de transition a été déterminée sur la base d'une valeur de marché estimée à partir de rapports d'experts indépendants.
L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

	Durée	Mode
Constructions *	15 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 8 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans	Linéaire

* Chez Tivoly : jusqu'à 30 ans
Chez Tivoly Inc : jusqu'à 25 ans

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Un bien immobilier ou mobilier acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est

inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.
La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.
Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les évènements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.
La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'UGT.
Le Groupe Tivoly a retenu cinq UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

5 - Actifs courants

5.1 - Stocks et en-cours

Matières premières et approvisionnements

Les matières premières et approvisionnements sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition est évalué au coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Marchandises

Les marchandises sont valorisées soit au coût moyen pondéré soit au prix fournisseur corrigé des variances et majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.
La valeur nette de réalisation est appréciée à partir d'indices de perte de valeur et après analyses prenant en compte notamment les produits qui ne figurent plus sur le catalogue ou les produits sans consommations.

En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production. La valeur nette de réalisation est déterminée de la même manière que pour les marchandises (cf. ci-dessus.)

Dépréciation

La société Tivoly applique une dépréciation sur la valeur des stocks sans consommation.

5.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

6 - Instruments financiers

6.1 - Créances commerciales

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. Sur la base d'une analyse au cas par cas, des dépréciations sont constituées dès lors que le cumul des encaissements espérés est inférieur à la valeur nette comptable de la créance.
Les programmes de mobilisations de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

6.2 - Autres Instruments financiers

Le Groupe Tivoly utilise des instruments financiers dérivés de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes :

- Les instruments de change sont composés de contrats à terme de dollars US et de yuans contre Euro. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en yuan aux fournisseurs de marchandises. L'ensemble des instruments financiers dérivés est comptabilisé au bilan et évalué à la juste valeur conformément à IAS39. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est alors comptabilisée dans les capitaux propres pour la partie efficace.

L'ensemble des instruments financiers dérivés est comptabilisé au bilan et évalué à la juste valeur conformément à IAS 39.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert (voir note (a) ci-dessous).

(a) Instruments financiers entrant dans une relation de couverture

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se couvrir contre le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le résultat. La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en capitaux propres et sera rapportée au résultat au fur et à mesure que les flux de trésorerie couverts se réaliseront. La partie inefficace de la couverture est directement enregistrée en compte de résultat.

La couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat. La variation de juste valeur de l'élément couvert est enregistrée en compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle compris entre 80 % et 125 %.

(b) Instruments financiers n'entrant pas dans une relation de couverture

Les variations de juste valeur sur les produits dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont enregistrées en résultat.

6.3 - Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent principalement des dépôts de garantie. Ils sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

7 - Actions propres

Les opérations concernant les actions propres sont comptabilisées directement en capitaux propres.
Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

8 - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe Tivoly a une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Régimes d'avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly opère, le Groupe Tivoly participe à, ou maintient éventuellement des plans d'avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises le versement de retraites, une assistance médicale et des indemnités de départ en retraite.

La quasi-totalité des employés du Groupe Tivoly bénéficie de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations ou à prestations définies qui sont intégrés aux régimes locaux de sécurité sociale, ou gérés via des régimes de couverture du Groupe Tivoly.

Les régimes à prestations définies peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance ou des titres de capitaux propres et de placement obligataires, à l'exclusion des actions du Groupe Tivoly.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations de retraite sont déterminées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly a mis en place un régime de retraite. De ce fait, le Groupe Tivoly comptabilise des actifs et des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, le Groupe Tivoly applique les règles suivantes :

- Le Groupe Tivoly évalue à leur juste valeur les actifs dédiés à la couverture des régimes et déduit ces actifs des provisions enregistrées au bilan ;
- Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat.
- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction de régime est intégralement comptabilisé en résultat, en dépenses de personnel

Enfin, les médailles du travail font également l'objet de la comptabilisation d'une provision calculée selon une méthode actuarielle. Il s'agit d'autres avantages à long terme, déterminés selon les mêmes modalités que les avantages postérieurs à l'emploi, sauf quelques particularités dont les écarts actuariels ou le coût des services passés, comptabilisés directement en charges.

9 - Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

10 - Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

11 - Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

11.1 - Définition des produits de l'activité

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes des contrats de vente.

11.2 - Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut inclut les intérêts sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux effectif.
Les produits et charges financières regroupent principalement les différences de change, et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

12 - Impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.
L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure ou elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Ces impôts différés, actif ou passif, résultent pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions à caractère fiscal telles que les provisions réglementées,
- du retraitement des biens faisant l'objet de contrats de crédit-bail ou location financière,
- du retraitement des profits internes sur stocks,
- des différences temporelles entre bilans sociaux et fiscaux,
- des crédits d'impôts,
- des reports fiscaux déficitaires.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

La capacité du groupe à recouvrer ses impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables et autres crédits d'impôts est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs définis dans le plan d'affaires. Ces projections s'appuient sur des hypothèses relevant du jugement de la direction.
Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé, sur la base des taux d'impôts locaux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale.

La contribution économique territoriale (contribution sur la valeur ajoutée et cotisation foncière des entreprises) est classée en charges d'exploitation.

13 - Paiements en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel

Il n'existe pas de plan de paiements en actions en cours sur 2017 (ni sur 2016).

14 - Résultat par action et instruments dilutifs

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur 2017 est de 1 107 990 (identique à 2016).Le nombre d'actions propres au 31 décembre 2017 est de 4 222 (contre 3 340 au 31 décembre 2016). Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action est de 1 103 768 au 31 décembre 2017 (contre 1 104 150 en 2016).

15 - Subventions

Les subventions publiques sont reconnues en résultat au fur et à mesure des coûts engagés dans la mesure où il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.
Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention.

16 - Information sectorielle

Le Groupe dispose d'un seul métier: il conçoit, produit, et commercialise des outils coupants pour l'industrie et la grande distribution.

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la direction générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel (la direction générale chez Tivoly) afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par la direction générale à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Le cas échéant, des secteurs opérationnels ainsi définis qui présentent des caractéristiques économiques similaires sont agrégés. Sur cette base, le Groupe a identifié 5 secteurs à présenter, comme décrits ci-après, qui correspondent aux entités juridiques du Groupe. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

Les entités juridiques de chacun des secteurs présentés du Groupe sont les suivantes :

- Tivoly, FFDM, FFDM PNEUMAT (France)
- Neco, CFE, Tivoly DF (Espagne et Amérique Latine)
- Tivoly Inc, Tivoly Tools Inc (Etats-Unis)
- Elite Tooling (Grande Bretagne)
- Tivoly Tools, Tivelon Packaging, Tivelon Trading et Tivelon company, Tivelon Tools Packaging Manufacturing, Tivoly Tool Manufacturing (Chine)

17 - Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimées qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant

estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

Stocks

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts

La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente, est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.

Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs, est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Dérivés

La juste valeur des contrats de change à terme repose sur leur prix coté sur le marché, s'il est disponible. Si aucun prix coté sur un marché n'est disponible, la juste valeur est estimée en actualisant la différence entre le prix forward contractuel et le prix forward actuel pour l'échéance résiduelle du contrat, en utilisant un taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat).

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts repose sur les cotations des courtiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés en tenant compte des termes et de l'échéance de chaque contrat et en utilisant les taux d'intérêt du marché qui seraient appliqués à des instruments similaires à la date de l'évaluation.

Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant des contrats de location financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

II - Notes sur le bilan et le compte de résultat

1 - Actif non courant

1.1 - Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre	2015	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2016
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	**0**
Frais de développement	572	0	0	0	0	191	**382**
Brevets, licences, marques, logiciels	1 239	(1)	0	900	13	103	**2 047**
Brevets, licences, logiciels en crédit bail	1 612	0	0	0	0	0	**1 612**
Clientèle	117	0	0	2 452	0	0	**2 569**
Autres immos incorporelles	434	(58)	0	183	0	0	**559**
Valeurs brutes hors goodwill	**3 974**	**(58)**	**0**	**3 535**	**13**	**294**	**7 170**
Goodwill	5 268	(28)	0	0	0	0	**5 240**
Valeurs brutes	**9 242**	**(86)**	**0**	**3 535**	**13**	**294**	**12 410**
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	**0**
Frais de développement	572	0	0	0	0	191	**382**
Brevets, licences, marques, logiciels	1 023	0	0	3	104	103	**1 026**
Brevets, licences, logiciels en crédit bail	1 551	0	0	0	61	0	**1 612**
Clientèle	117	0	0	0	61	0	**179**
Autres immos incorporelles	80	(14)	0	182	51	0	**300**
Amortissements hors goodwill	**3 344**	**(14)**	**0**	**185**	**277**	**294**	**3 498**
Valeurs nettes	**5 898**						**8 911**

Au 31 décembre	2016	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2017
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	**0**
Frais de développement	382	0	0	0	0	102	**280**
Brevets, licences, marques, logiciels	2 047	(2)	0	0	84	33	**2 097**
Brevets, licences, logiciels en crédit bail	1 612	0	0	0	0	0	**1 612**
Clientèle	2 569	0	0	0	0	0	**2 569**
Autres immos incorporelles	559	(28)	0	0	16	0	**547**
Valeurs brutes hors goodwill	**7 170**	**(30)**	**0**	**0**	**100**	**135**	**7 105**
Goodwill	5 240	(6)	0	0	0	0	**5 234**
Valeurs brutes	**12 409**	**(36)**	**0**	**0**	**100**	**135**	**12 338**
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	**0**
Frais de développement	382	0	0	0	0	102	**280**
Brevets, licences, marques, logiciels	1 026	(1)	0	0	49	33	**1 041**
Brevets, licences, logiciels en crédit bail	1 612	0	0	0	0	0	**1 612**
Clientèle	179	0	0	0	245	0	**424**
Autres immos incorporelles	300	(12)	0	0	51	0	**338**
Amortissements hors goodwill	**3 498**	**(13)**	**0**	**0**	**345**	**135**	**3 695**
Valeurs nettes	**8 911**						**8 644**

Les goodwill se répartissent de la manière suivante :

UGT rattachée	2 017	2 016
Chine	1 244	1 244
Espagne et Amérique Latine	1 165	1 165
Etats-Unis	154	154
Grande Bretagne	163	169
France	2 508	2 508
Total	**5 234**	**5 240**

Le goodwill passe de 5 240 milliers d'euros en 2016 à 5 234 milliers d'euros en 2017 soit une diminution de 6 milliers d'euros (impact de la conversion au taux de clôture du goodwill rattaché à Elite Tooling en Grande Bretagne).

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société Tivoly et s'élève à 9,5 % (après impôt) pour les UGTs France, Espagne & Amérique Latine, 12 % pour l'UGT Chine, 10,5 % pour l'UGT Etats-Unis et 10 % pour l'UGT Grande Bretagne.

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment des goodwills sont les suivantes :

UGT	Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an)	Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Espagne et Amérique Latine	7,2%	8,7%	1,4%	9,50%
USA	3,8%	3,8%	2,0%	10,50%
Grande Bretagne	3,5%	13,8%	1,4%	10,00%
France	1,5%	6,0%	1,4%	9,50%
Chine	6,5%	5,2%	2,3%	12,00%

Compte tenu de ces tests, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

Analyse de sensibilité des tests d'impairment des goodwill au 31 décembre 2017 :

Concernant la Grande Bretagne et les Etats-Unis, le taux d'actualisation devrait augmenter de respectivement 8,2 et 0,7 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de respectivement 8,9 et 0,3 points pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Concernant l'Espagne / Amérique Latine et la France, le taux d'actualisation devrait augmenter de respectivement 2,8 et 11,3 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de respectivement 2,8 et 4,4 points pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Concernant la Chine, le taux d'actualisation devrait augmenter de 3 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de 1,5 point pour rendre la valeur recouvrable des UGT égale à la valeur comptable.

Concernant le taux de croissance à l'infini, les résultats des tests d'impairment sont peu sensibles à la variation de cette hypothèse-clé. Pour la Grande Bretagne, l'Espagne et l'Amérique Latine, la France et la Chine, une variation raisonnablement possible (taux de croissance à l'infini nul), n'entrainerait pas de dépréciation à constater. Pour les Etats-Unis, le taux de croissance à l'infini devrait baisser de 1,7 point pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

1.2- Immobilisations corporelles

Au 31 décembre	2015	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2016
Terrains	1 016	4	0	0	0	0	**1 019**
Constructions	5 352	38	0	216	37	13	**5 631**
Installations techniques	42 884	433	137	5 185	1 405	151	**49 893**
Installations techniques en crédit-bail	7 193	0	580	4 431	0	0	**12 205**
Autres immobilisations corporelles	5 333	(0)	0	163	343	388	**5 451**
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	1 086	0	(580)	0	0	0	**506**
Immobilisations en cours	186	3	(137)	18	1 245	690	**625**
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	**0**
Valeurs brutes	**63 051**	**478**	**(0)**	**10 014**	**3 030**	**1 242**	**75 331**
Constructions	2 953	20	0	151	347	6	**3 465**
Installations techniques	38 659	439	0	2 016	1 395	158	**42 350**
Installations techniques en crédit-bail	6 631	0	580	2 444	354	0	**10 010**
Autres immobilisations corporelles	4 487	0	0	87	193	387	**4 380**
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	1 045	0	(580)	0	17	0	**482**
Amortissements	**53 776**	**459**	**0**	**4 698**	**2 305**	**551**	**60 686**
Valeurs nettes	**9 275**						**14 645**

Au 31 décembre	2016	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2017
Terrains	**1 019**	(14)	0	0	0	0	**1 006**
Constructions	**5 631**	(152)	0	0	161	0	**5 640**
Installations techniques	**49 893**	(2 236)	496	0	2 314	186	**50 280**
Installations techniques en crédit-bail	**12 205**	0	0	0	0	94	**12 111**
Autres immobilisations corporelles	**5 451**	(147)	1	0	620	171	**5 754**
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	**506**	0	0	0	82	0	**588**
Immobilisations en cours	**625**	(24)	(496)	0	1 213	510	**808**
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	**0**	0	0	0	47	37	**10**
Valeurs brutes	**75 331**	**(2 573)**	**(0)**	**0**	**4 437**	**999**	**76 196**
Constructions	**3 465**	(77)	0	0	365	0	**3 753**
Installations techniques	**42 350**	(2 082)	0	0	1 721	194	**41 796**
Installations techniques en crédit-bail	**10 010**	0	0	0	701	94	**10 617**
Autres immobilisations corporelles	**4 380**	(131)	0	0	275	171	**4 352**
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	**482**	0	0	0	26	0	**508**
Amortissements	**60 686**	**(2 291)**	**0**	**0**	**3 090**	**459**	**61 026**
Valeurs nettes	**14 645**						**15 170**

1.3 - Actifs financiers non courants

Au 31 décembre	2015	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Acquisitions	Diminutions	2016
Titres de participation et créances rattachées	8	0	0	1	0	0	9
Prêts	0	0	0	235	18	0	253
Avances et dépôts	804	(3)	0	5	351	0	1 157
Dérivés actifs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	**812**	**(3)**	**0**	**240**	**369**	**0**	**1 418**
Dépréciation	161	0	0	0	0	0	161
Valeurs nettes	**651**						**1 257**

Au 31 décembre	2016	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Acquisitions	Diminutions	2017
Titres de participation et créances rattachées	9	0	0	0	0	0	9
Prêts	253	0	0	0	18	0	271
Avances et dépôts	1 157	(4)	0	0	0	76	1 078
Dérivés actifs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	**1 418**	**(4)**	**0**	**0**	**19**	**76**	**1 358**
Dépréciation	161	0	0	0	0	0	161
Valeurs nettes	**1 257**						**1 197**

2 - Actif courant

2.1 - Stocks et en-cours

Au 31 décembre	2017	2016
Matières premières et approvisionnements	3 003	2 477
En-cours de production	1 779	1 677
Produits finis	13 096	12 938
Marchandises	7 388	7 981
Valeurs brutes	**25 267**	**25 073**
Dépréciation matières premières et approvisionnements	63	74
Dépréciation produits finis	2 321	2 052
Dépréciation marchandises	499	496
Total dépréciation	**2 883**	**2 622**
Valeurs nettes	**22 383**	**22 451**

2.2 - Clients et autres débiteurs

Au 31 décembre	2017	2016
Clients et autres débiteurs	15 969	13 604
Autres créances	4 286	4 467
Dérivés actifs à moins d'un an	11	217
Valeurs brutes	**20 266**	**18 287**
Dépréciation	571	493
Valeurs nettes	**19 696**	**17 794**

L'encours non échu des créances commerciales cédées par les sociétés du Groupe s'élève à 10865 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 11 653 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le poste clients et autres débiteurs ne comprend pas les créances client qui ont été cédées aux factors pour un montant total s'élevant à 532 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Ces créances ont été décomptabilisées, car la société estime qu'elles remplissent les critères de décomptabilisation prévus par IAS 39, notamment puisque la société a transféré quasiment tous les risques et avantages associés à ces créances, y compris le risque de crédit.

2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre	2017	2016
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	6 185	7 025
Découverts bancaires	(24)	(32)
Total	**6 161**	**6 993**
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	**6 161**	**6 993**

3 - Information sur les capitaux propres

3.1 - Capital de Tivoly

Le capital de 11 079 900 euros identique à 2016, est constitué de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros.
Au 31 décembre 2017, la société possède 4 222 titres d'auto contrôle. Des dividendes ont été versés pour un montant de 553 milliers d'euros en 2017.

3.2 - Ecarts de conversion

Les écarts de conversion se rapportant au Groupe se décomposent au 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Au 31 décembre	2017	2016
Ecarts de conversion sur filiales hors zone euro	48	934
Total	**48**	**934**

Les écarts de conversion concernent les filiales américaine, anglaise, chinoises et mexicaine (soit 179 milliers d'euros concernant le dollar US, -55 milliers d'euros concernant la livre, 116 milliers d'euros concernant le yuan, 30 milliers d'euros concernant le dollar HK et -222 milliers d'euros concernant le peso mexicain).

4 – Provisions

4.1 - Etat des provisions

Au 31 décembre	2016	Ecart de conversion	Modifications de périmètre	Augmentations	Diminutions Montants utilisés au cours de l'exercice	Diminutions Montants non utilisés au cours de l'exercice	2017
Provisions pour risques environnementaux	**0**	0	0	0	0	**0**	**0**
Autres provisions pour risques	**0**	0	0	0	0	0	**0**
Provision pour retraite et autres avantages au personnel	**3 506**	(59)	0	217	364	212	**3 088**
Autres provisions pour charges	**0**	0	0	71	0	0	**71**
Total provisions non courantes	**3 506**	**(59)**	**0**	**288**	**364**	**212**	**3 159**
Provisions pour litiges	**0**	0	0	0	0	0	**0**
Autres provisions	**0**	0	0	50	0	0	**50**
Total provisions courantes	**0**	**0**	**0**	**50**	**0**	**0**	**50**
Total provisions	**3 506**						**3 209**

4.2 - Avantages au personnel

Les avantages au personnel comptabilisés pour un montant total de 3 088 milliers d'euros au 31 décembre 2017 recouvrent les éléments suivants:

- Provisions pour indemnités de départ en retraite (Voir détail ci-dessous) **2 982**
- Provision pour médailles du travail **106**

Tivoly Inc dispose d'un plan 401(k) à cotisations définies. Les dépenses de ce plan ont représenté un montant de 153 milliers de dollars en 2017 contre 148 milliers de dollars en 2016.
Les actifs du régime du plan de retraite de la filiale américaine sont composés pour 2/3 d'actions et pour 1/3 d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Le rendement attendu des actifs du régime (3,75%) est égal au taux d'actualisation, conformément à IAS 19 révisée.
Sur l'exercice 2017 le rendement effectif des actifs du régime a été de +18.7 % comparé à + 5.1 % en 2016.

Au 31 décembre			2016			2017
	France	Etats-Unis	Total	France	Etats-Unis	Total
Valeur actuelle de l'engagement au 31 décembre	2 928	3 304	**6 232**	2 747	2 942	**5 689**
Valeur actuelle des actifs du régime au 31 décembre	0	(2 834)	**(2 834)**	0	(2 708)	**(2 708)**
Provision comptabilisée au bilan (IAS 19 revisée)	**2 928**	**469**	**3 397**	**2 747**	**235**	**2 982**
Mouvements intervenus sur l'exercice :						
Provision au 1er janvier (post IAS 19 révisée)	2 675	523	**3 198**	2 928	469	**3 397**
Coût des services rendus	92	0	**92**	137	0	**137**
Coût des services antérieurs	0	0	**0**	0	0	**0**
Coût de l'actualisation	43	131	**174**	43	121	**163**
Rendement attendu des actifs du régime	0	(102)	**(102)**	0	(84)	**(84)**
Contributions au plan	0	0	**0**	0	0	**0**
Effets des liquidations	(109)	0	**(109)**	(360)	0	**(360)**
Ecarts actuariels	227	(96)	**131**	0	(212)	**(212)**
Effet de la variation du taux de change	0	14	**14**	0	(59)	**(59)**
Provision au 31 décembre	**2 928**	**469**	**3 397**	**2 748**	**234**	**2 982**
Principales hypothèses utilisées :						
Taux d'actualisation (inflation comprise)	1,40%	4,25%		1,40%	3,75%	
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	0,00%	N/A		0,00%	N/A	
Taux de rendement attendus des actifs du régime	N/A	4,25%		N/A	3,75%	

5 - Dettes

5.1 - Dettes financières

5.1.1 - Etat des dettes financières en fonction de leur nature

Au 31 décembre	2017	2016
Mobilisations de créances commerciales	**274**	**1 799**
Découverts bancaires	**24**	**32**
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	**16 050**	**16 322**
Emprunts sur crédit-bail	**1 759**	**2 665**
IAS 39 - Instruments financiers	**56**	**15**
Autres emprunts et dettes financières divers	**400**	**520**
Total des dettes (1)	**18 563**	**21 352**
(1) Dettes en dollars (Tivoly Inc)	**$1 940**	**$1 362**

Le complément de prix, suite à l'acquisition de Tivelon, et basé sur les objectifs de performance de la période 2012-2016, s'élevant à 324 milliers d'euros et comptabilisé au 31 décembre 2016 en Autres emprunts et dettes financiers divers a été payé au cours de l'exercice 2017.

5.1.2 - Etat des dettes financières en fonction de leur échéance

	2017	A moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	A plus de 5 ans
Mobilisations de créances commerciales	**274**	274	0	0	0	0	0
Découverts bancaires	**24**	24	0	0	0	0	0
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	**16 050**	2 898	3 493	3 153	2 580	2 069	1 857
Emprunts sur crédit-bail	**1 759**	843	597	196	105	18	0
IAS 39 - Instruments financiers	**56**	56	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières divers	**400**	249	0	0	0	0	150
Total des dettes	**18 563**	**4 343**	**4 091**	**3 350**	**2 685**	**2 087**	**2 007**

5.1.3 - Taux moyen d'emprunt 2017

	Base		A moins d'un an	A plus d'un an
Tivoly	Euribor 3 mois + marge	Fixe et variable	0,79%	1,11%
FFDM Pneumat	Euribor 3 mois + marge	Fixe et variable	1,30%	1,08%
Tivoly Inc	Taux fixe	Fixe	4,67%	4,67%
Neco	Euribor 6 mois + marge	Fixe et variable	1,78%	1,78%

Les contrats d'emprunts de Neco ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants).

Les contrats d'emprunt bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers.
Sept emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieures à 50% du capital social.
Solde restant dû au 31 décembre 2017 sur ces emprunts : 3 943 milliers d'euros.

Le contrat de financement court terme (non utilisé) de la société Tivoly Inc comporte une clause de remboursement anticipé assise sur le respect d'un ratio financier. Le calcul de ce ratio financier (rapport entre l'actif circulant et les dettes à court terme) doit être supérieur à 1,25. Ce ratio était respecté au 31 décembre 2017. Le Groupe n'envisage pas de difficultés à respecter ce ratio dans les 12 prochains mois. Les contrats financiers de la société Tivoly Inc sont également assortis d'autres conditions non financières qui sont respectées au 31 décembre 2017.

5.1.4 - Engagements financiers liés aux dettes

Engagements donnés	
Tivoly	
Dettes garanties par des sûretés réelles	**4 973**

Engagement des loyers futurs concernant les contrats de crédit bail retraités		**Mobilier**	**Immobilier**
Tivoly			
	Moins d'un an	84	259
	De 1 à 5 ans	182	324
FFDM Pneumat			
	Moins d'un an	460	0
	De 1 à 5 ans	229	0
Elite Tooling			
	Moins d'un an	56	0
	De 1 à 5 ans	168	0
Total		**1 179**	**583**

La charge de loyer de l'exercice 2017 est de 505 milliers d'euros contre 767 milliers d'euros en 2016 pour Tivoly et de 45 milliers d'euros en 2017 contre 20 milliers d'euros en 2016 pour Elite Tooling. Pour FFDM Pneumat, la charge de loyer de l'exercice 2017 est de 729 milliers d'euros. Elle s'élevait à 232 milliers d'euros pour le dernier trimestre 2016 (acquisition FFDM au 4ème trimestre 2016).

5.2 - Fournisseurs et autres créditeurs

Au 31 décembre	2017	2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 320	9 799
Dettes fiscales et sociales	6 582	5 647
Autres dettes	3 762	3 669
Total des autres dettes	**21 664**	**19 115**

La totalité de ces 21 664 milliers d'euros a une échéance à moins d'un an.
Le poste autres dettes est constitué essentiellement d'avoirs clients à établir par Tivoly (3 215 milliers d'euros).
Il comprend également une dette de 129 milliers d'euros relative au rachat du fonds de commerce (clientèle) par Tivoly DF en 2015, dont 97 milliers d'euros correspondent à un complément de prix. Ce complément de prix est évalué à la juste valeur. Il repose sur des critères d'atteinte de CA et de résultat avant impôt.

6 - Autres produits et charges opérationnels

Il n'y a aucun produits et charges opérationnels pour l'année 2017.
Au 31 décembre 2016, les autres produits et charges opérationnels pour un montant de 893 milliers d'euros correspondaient à des produits et charges liés à l'acquisition de FFDM (soit -296 milliers d'euros de frais d'acquisition et +1189 milliers d'euros de badwill).

7 - Résultat financier

Au 31 décembre	2017	2016
Autres intérêts et produits assimilés	105	42
Différences positives de change	543	582
Total des produits financiers	**648**	624
Coût de l'endettement financier brut	351	336
Autres intérêts et charges assimilées	55	52
Différences négatives de change	615	485
Dotation financière aux provisions	0	0
Total des charges financières	**1 021**	874
Résultat financier	**(374)**	**(249)**

8 - Impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

Au 31 décembre	2017	2016
Résultat avant impôt	**4 602**	**4 574**
Charge d'impôt exigible	1 183	833
Charge (produit) d'impôt différé	(164)	(119)
Charge (produit) totale d'impôt	**1 020**	**715**
Taux Effectif d'Imposition	**22,16%**	**15,63%**

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et celle comptabilisée

Au 31 décembre	2017	2016
Résultat net (part du groupe)	3 576	3 818
Charge (produit) d'impôt	1 020	715
Participations ne donnant pas le contrôle	7	41
Résultat avant impôt	4 602	4 574
Charge d'impôt théorique	1 534	1 524
Eléments en rapprochement		
Autres différences permanentes	30	21
Ecart de taux impôt société	(27)	(25)
Prise en compte des changements des taux d'impôt futur	(214)	0
Crédits d'impôts	(7)	(7)
Crédit impôt recherche et CICE	(234)	(197)
Incidence badwill	0	(396)
Remboursement IS	0	(200)
Déficits reportables non-activés des filiales net des consommations non-activées	(45)	0
Divers	(17)	(5)
Charge nette d'impôt réel	1 020	715

Effet net des impôts sur la réserve d'évaluation des instruments financiers (IAS39)

Au 31 décembre	2017	2016
IAS 39 - Instruments financiers	98	(29)
Charge d'impôt imputée sur les capitaux propres	98	(29)

Impôt différé au bilan

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale. Les sources d'impôts sont donc présentées en net.

Au 31 décembre	2017	2016
Actif d'impôt différé	2 691	2 810
Passif d'impôt différé	1 626	1 947
Impôt différé actif net	1 066	863
Source d'impôt différé au bilan		
Déficits reportables et crédit d'impôts	1 787	1 813
Différences temporelles	(721)	(950)
Total	1 066	863

Les déficits reportables et crédits d'impôts concernent essentiellement les filiales Espagnoles.

9 - Informations sectorielles

La société a identifié 5 secteurs opérationnels correspondant essentiellement aux différentes entités juridiques du Groupe exerçant dans des zones géographiques distinctes (Cf. partie I, note 16).

Actifs et passifs sectoriels

Au 31 décembre	2017						2016					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique	Grande Bretagne	Chine	Total
Actifs sectoriels	47 878	8 066	13 069	825	6 129	**75 966**	47 596	8 190	13 062	569	5 476	**74 893**
Passifs sectoriels	22 424	5 617	10 934	1 138	4 947	**45 061**	24 485	5 282	10 940	929	4 284	**45 920**

Investissements

Au 31 décembre	2017						2016					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Investissements incorporels	91	0	4		4	**100**	13	0	0		**0**	**13**
Investissements corporels	1 956	660	758	305	45	**3 725**	1 039	689	519	19	44	**2 311**
Total investissements	**2 048**	**660**	**763**	**305**	**49**	**3 825**	**1 052**	**689**	**519**	**19**	**44**	**2 323**

Compte de résultat

Au 31 décembre	2017						2016					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Revenu total	56 071	14 436	10 873	767	16 416	**98 563**	46 006	13 389	9 930	634	15 867	**85 826**
Revenu inter activités	(1 221)	(54)	(2 204)	(68)	(12 681)	**(16 228)**	(1 500)	(80)	(2 162)	(33)	(12 395)	**(16 171)**
Revenu sur clients externes	**54 850**	**14 381**	**8 670**	**699**	**3 736**	**82 335**	**44 506**	**13 309**	**7 768**	**600**	**3 472**	**69 656**
Amortissements	(2 281)	(439)	(560)	(45)	(104)	**(3 428)**	(1 317)	(427)	(649)	(47)	(106)	**(2 547)**
Résultat opérationnel	**4 316**	**104**	**190**	**86**	**279**	**4 975**	**4 651**	**(82)**	**(73)**	**(79)**	**406**	**4 823**
Résultat financier	(122)	(48)	(119)	(3)	(81)	**(374)**	(91)	(34)	(150)	(2)	28	**(249)**
Impôt sur les bénéfices	(993)	8	(22)	(12)	(0)	**(1 020)**	(753)	50	21	16	(49)	**(715)**
Résultat consolidé	**3 200**	**64**	**49**	**71**	**198**	**3 582**	**3 807**	**(66)**	**(202)**	**(64)**	**384**	**3 859**

10 - Gestion du risque financier

10.1 - Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant tous paiements, excluant l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Le groupe dispose de lignes de crédit à court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement.

Concernant plus précisément la gestion de la liquidité, sur les 4 343 milliers d'euros de dettes financières à moins d'un an, 274 milliers d'euros correspondent à des mobilisations de créances clients. Les dettes financières à moins d'un an hors mobilisation de créances s'établissent à 4 069 milliers d'euros.

Le Groupe estime que son risque de liquidité est maitrisé compte tenu des éléments suivants :

- Trésorerie disponible Groupe 6 185 milliers d'euros.
- Lignes de crédit confirmées disponibles
    - Sur mobilisation de créances clients 15 552 milliers d'euros.
        - Tivoly 10 032 milliers d'euros.
        - FFDM Pneumat 2 370 milliers d'euros.
        - Neco 1 650 milliers d'euros.
        - Tivoly Inc 1 500 milliers de dollars (1 251 milliers d'euros).
    - Sur dettes fournisseurs Neco 450 milliers d'euros.

10.2 - Risque de crédit

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.

Le client le plus important du groupe représente 7 % du chiffre d'affaires. Les cinq premiers clients du groupe représentent environ 27,5 % du chiffre d'affaires et les dix premiers clients représentent 42,5 % environ du chiffre d'affaires.

Tivoly, FFDM Pneumat et Neco sont les seules sociétés du Groupe à avoir une assurance-crédit. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instruments financiers dérivés.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur de marché (ou juste valeur). Ce tableau n'inclut pas les actifs et passifs non financiers en particulier les goodwill, les immobilisations, les titres mis en équivalence, les impôts différés ainsi que les provisions.

En milliers d'euros	Notes	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	Actifs évalués à la juste valeur par la réserve de cash flow hedge	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Passifs au coût amorti	Passifs évalués à la juste valeur par le résultat/ réserve de cash flow hedge	Total de la valeur nette comptable	Valeur de marché (juste valeur)
Dépôts et cautionnements	II / 1.3			917				917	917
Titres de participation non consolidées	II / 1.3				9			9	9
Actif de couverture de change	II / 10.4							0	0
Prêts	II / 1.3			271				271	271
Autres actifs financiers	II / 2.2							0	0
Actifs financiers non courants		**0**	**0**	**1 188**	**9**	**0**	**0**	**1 197**	**1 197**
Créances clients	II / 2.2			15 428				15 428	15 428
Autres créances	II / 2.2			4 256				4 256	4 256
Autres actifs financiers	II / 2.2		11					11	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2.3	6 185						6 185	6 185
Actifs financiers courants		**6 185**	**11**	**19 685**	**0**	**0**	**0**	**25 881**	**25 881**
Total actifs financiers		**6 185**	**11**	**20 873**	**9**	**0**	**0**	**27 078**	**27 078**
Emprunts Bancaires	II / 5.1					13 129		13 129	13 129
Put minoritaires	II / 5.1					0		0	0
Contrat de location financement	II / 5.1					916		916	916
Passif de couverture de change	II / 10.4					0	0	0	0
Dette lié à un complément de prix	II / 5.1						0	0	0
Autres passifs financiers non courants	II / 5.1					150		150	150
Passifs financiers non courants		**0**	**0**	**0**	**0**	**14 195**	**0**	**14 195**	**14 195**
Emprunts Bancaires	II / 5.1					2 922		2 922	2 922
Découverts bancaires	II / 5.1					24		24	24
Put minoritaires						0		0	0
Contrat de location financement	II / 5.1					843		843	843
Mobilisation de créances commerciales	II / 5.1					274		274	274
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II / 5.2					11 320		11 320	11 320
Passif de couverture de change	II / 10.4					0	56	56	56
Dettes fiscales et sociales	II / 5.2					6 582		6 582	6 582
Dette lié à un complément de prix	II / 5.2						97	97	97
Autres dettes	II / 5.1 / 5.2					3 915		3 915	3 915
Passifs financiers courants		**0**	**0**	**0**	**0**	**25 878**	**153**	**26 031**	**26 031**
Total passifs financiers		**0**	**0**	**0**	**0**	**40 074**	**153**	**40 226**	**40 226**

Les méthodes de détermination des justes valeurs figurent dans le paragraphe I.17.

10.3 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. La direction générale prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Elle veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

10.4 - Risque de marché

10.4.1 - Risque de taux

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 18 563 milliers d'euros au 31 décembre 2017, dont 16 910 milliers d'euros en Europe, 1 618 milliers d'euros en Amérique du nord et 35 milliers d'euros en Asie.
L'endettement financier net s'élève à 12 378 milliers d'euros, compte tenu des 6 185 milliers d'euros de trésorerie dont dispose le Groupe. Les dettes financières sont en partie à taux variable. Le taux variable comprend un taux de marché (Euribor 3 mois, 6 mois ou 1 an pour la zone euro, Libor pour la zone dollar US, …) augmenté d'une marge de crédit prise par la banque.

10.4.2 - Risque de change

Les instruments financiers sont composés de contrats à terme de dollars US et de Yuans contre Euros. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en Yuans aux fournisseurs de marchandises.

Le montant total du notionnel de ces instruments financiers s'élève à 4 032 milliers d'euros (à échéance 2018). Leurs cours à échéance varient entre 1,1515 et 1,2108 pour l'EUR/USD et de 7,8068 à 8,1460 pour l'EUR/CNY.

Le tableau ci-dessous donne une description du nominal des opérations de couverture de taux et de change :

	Notionnel en euros				
	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Instruments dérivés actifs qualifiés de couverture					
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	**745**
Dérivés de couverture de juste valeur	0	0	0	0	**0**
Instruments dérivés passifs qualifiés de couverture					
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	**3 287**
Dérivés de couverture de juste valeur	0	0	0	0	**0**

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés évalué à la juste valeur est le suivant au 31 décembre 2017 :

	31/12/2017	Taux	Change	Autres	01/01/2017
Dérivés actifs					
Dérivés actifs - couverture de flux de trésorerie	**11**	0	11	0	217
Dérivés actifs - couverture de juste valeur	**0**	0	0	0	0
Dérivés actifs - à la juste valeur par le résultat	**0**	0	0	0	0
Dérivés passifs					
Dérivés passifs - couverture de flux de trésorerie	**56**	0	56	0	15
Dérivés passifs - couverture de juste valeur	**0**	0	0	0	0
Dérivés passifs - à la juste valeur par le résultat	**0**	0	0	0	0

La juste valeur des instruments financiers, calculée par un cabinet d'experts agréés est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales.
Les instruments financiers au 31 décembre 2017 sont des couvertures de flux de trésorerie.
Les montants comptabilisés sur la période conduisent, après impôts différés, à une diminution des réserves Cash-flow hedge de 195 milliers d'euros et une augmentation du résultat de 31 milliers d'euros.

11 - Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les relations commerciales,
- les prestations de services,
- les relations dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe, entre la société mère et ses filiales intégrées dans le périmètre de consolidation et entre filiales intégrées. Les flux de résultat ainsi que les soldes de bilan à la clôture sont éliminés en consolidation.

Les parties liées comprennent aussi la société Holding Tivoly (qui contrôle Tivoly) ainsi que les membres des organes de direction.

11.1 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2017 au titre de leur mandat aux membres du :

- **Conseil d'administration** : 107 milliers d'euros.

Il n'y a aucun avantage à court et à long terme, ni avantage postérieur à l'emploi, ni paiement en action, ni indemnités de fin contrat en ce qui concerne les principaux dirigeants.

11.2 - Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés par Holding Tivoly aux différentes sociétés du groupe représentent un montant de 1193 milliers d'euros.

12 - Effectifs

Au 31 décembre	Tivoly	FFDM / FFDM Pneumat	Tivoly Inc / Tivoly Tools Inc	Neco	Tivoly DF	Elite Tooling	Tivoly Tools / Tivelon	Total 2017	Total 2016
Cadres et représentants	55	29	10	5	1	0	10	110	110
Agents de maîtrise et techniciens	22	32	24	0	0	0	2	80	77
Employés et ouvriers	136	85	108	81	8	6	81	505	488
Total effectifs rémunérés (a)	**213**	**146**	**142**	**86**	**9**	**6**	**93**	**695**	**675**
(a) effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux.									
Intérimaires	6	0	0	0	0	0	0	**6**	5

13 - Honoraires des commissaires aux comptes.

Nous communiquons ci-après les honoraires des commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés de Tivoly au titre de leur mission ainsi que les honoraires des autres commissaires aux comptes des sociétés consolidées du Groupe :

Montants HT en milliers d'euros	2017	2016
Audit		
KPMG Audit (Tivoly)	**59**	**51**
In Extenso (Tivoly)	**51**	**46**
Casteja Audit et Conseil (FFDM + FFDM Pneumat)	**19**	**19**
ZDCPA (TivolyTools / Tivelon)	**6**	**6**
Mc Solley, Mc Coy & Co (Tivoly Inc)	**41**	**43**
Ernst & Young (Neco)	**25**	**25**
Allotts chartered accountants (Elite Tooling)	**4**	**4**
Total	**206**	**195**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Attestation sur des dépenses.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Goodwill

(Notes 4.1 et 4.4 du I-Règles et méthodes comptables et 1.1 du II-Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les goodwill sont inscrits à l'actif de l'état de la situation financière pour une valeur nette comptable de 5.234 milliers d'euros, dont 4.917 milliers d'euros pour les unités génératrices de trésorerie (**UGT**) significatives que sont la Chine, l'Espagne regroupée avec l'Amérique Latine et la France (ci-après **« les 3 UGT significatives** »). Ils sont alloués à compter de la date de leur acquisition à chacune des UGT qui bénéficient du regroupement d'entreprises qui les ont générés.

La direction s'assure, à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est imputée en priorité aux goodwill.

En ce qui concerne « les 3 UGT significatives », les valeurs recouvrables ont été déterminées par référence aux valeurs d'utilité, calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus du groupe d'actifs composant l'activité considérée.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill « des 3 UGT significatives », repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de croissance moyenne du chiffre d'affaires à moyen terme, des taux de résultat d'exploitation après impôt attendus à terme, des taux de croissance à l'infini, qui ont été retenus pour les projections de flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation qui leur sont appliqués. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill de« ces 3 UGT significatives » comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant les valeurs comptables « des 3 UGT significatives » et la cohérence de la détermination de ces valeurs avec la façon dont les projections des flux futurs de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux futurs de trésorerie (basés sur les hypothèses relatives à la croissance moyenne de chiffre d'affaires à moyen terme et au taux de résultat d'exploitation après impôt attendus à terme), en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations des exercices précédents ;
- la cohérence de ces projections de flux futurs de trésorerie avec les plans d'affaires à 5 ans établis par la direction générale ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie attendus « des 3 UGT significatives » avec le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des taux d'actualisation, des taux de résultat d'exploitation après impôt et des taux de croissance à l'infini.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs des filiales espagnoles

(Notes 12 du I-Règles et méthodes comptables et 8 du II-Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, un montant de 2.691 milliers d'euros est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière au titre des impôts différés actifs. Ce solde est notamment composé d'un montant de 1.787 milliers d'euros concernant essentiellement les pertes fiscales cumulées et les crédits d'impôt des filiales espagnoles. Le solde résiduel des impôts différés actifs comptabilisés par le groupe correspond principalement à des différences temporelles.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. La capacité du groupe à recouvrer ses impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables et autres crédits d'impôts est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs définis dans le plan d'affaires. Ces projections s'appuient sur des hypothèses relevant du jugement de la direction.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction dans l'établissement des prévisions de résultats fiscaux, qui sous-tendent la comptabilisation des impôts différés actifs de ces filiales, nous avons considéré que la reconnaissance de ces actifs d'impôts différés constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que les filiales espagnoles puissent utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables et les crédits d'impôts reconnus à ce jour, notamment au regard de la capacité de ces filiales à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs des filiales espagnoles, nous avons apprécié la fiabilité du processus d'établissement du plan d'affaires en :

- analysant la procédure d'établissement du dernier plan d'affaires qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- appréciant la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation des impôts différés avec celles retenues pour les tests de dépréciation des actifs non courants réalisés pour les activités des filiales espagnoles ;
- faisant une analyse critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats du plan d'affaires, notamment en analysant leur cohérence par rapport aux informations recueillies lors de nos entretiens avec les membres de la direction.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tivoly S.A. par l'Assemblée générale du 11 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 22 mai 2014 pour le cabinet In Extenso.

Au 31 décembre 2017, KPMG S.A. était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et In Extenso dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon le 18 avril 2018 — Bourg-Saint-Maurice le 18 avril 2018

KPMG Audit
Département de KMPG S.A

Philippe Massonnat
Associé

In Extenso Audit

Christophe Morardet
Associé

Eric Cervera
Associé

Comptes sociaux

NEGOCE

B - Comptes sociaux

I - Bilan au 31 décembre 2017

			2017	2016
Actif	**Montants bruts**	**Amorts ou provisions**	**Montants nets**	**Montants nets**
Immobilisations incorporelles	5 697	685	**5 012**	4 966
Terrains	458	0	**458**	458
Constructions	1 906	1 662	**244**	313
Installations techniques	10 609	8 969	**1 640**	1 101
Autres immobilisations corporelles	3 626	2 742	**884**	563
Immobilisations en cours	109	0	**109**	220
Immobilisations financières	29 483	161	**29 322**	28 900
Total actif immobilisé	**51 888**	14 220	**37 668**	**36 520**
Stocks	9 541	548	**8 993**	9 260
Clients et comptes rattachés	9 828	92	**9 736**	9 257
Autres créances	1 541	30	**1 511**	1 367
Disponibilités et autres valeurs mobilières	1 055		**1 055**	1 086
Comptes de régularisation	691		**691**	569
Total actif circulant	**22 656**	670	**21 986**	**21 539**
Total de l'actif	**74 543**	**14 890**	**59 654**	**58 059**

	2017	2016
Passif		
Capital social	**11 080**	11 080
Prime d'émission	**6 051**	6 051
Réserves et report à nouveau	**9 738**	7 809
Résultat de l'exercice	**2 751**	2 482
Provisions réglementées	**360**	315
Total capitaux propres	**29 980**	**27 737**
Autres fonds propres	**150**	**150**
Provision pour risques et charges	**158**	**111**
Dettes financières	**13 339**	14 116
Mobilisation de créances commerciales	**274**	1 799
Fournisseurs et comptes rattachés	**7 934**	7 039
Autres dettes	**7 819**	7 107
Total dettes	**29 365**	**30 061**
Total du passif	**59 654**	**58 059**

II - Compte de résultat

Au 31 décembre	2017	2016
Chiffre d'affaires net	**45 706**	45 817
Variation stocks produits finis	**(57)**	197
Production immobilisée	**189**	77
Subvention d'exploitation & autres produits	**207**	190
Produits d'exploitation	**46 045**	46 280
Achats consommés	**(18 218)**	(18 643)
Autres charges externes	**(10 740)**	(11 649)
Valeur ajoutée	**17 087**	15 988
Impôts et taxes	**(662)**	(647)
Frais de personnel	**(11 358)**	(11 289)
Excédent Brut d'Exploitation	**5 068**	4 052
Autres charges, autres produits de gestion courante	**(226)**	(252)
Dotation aux amortissements et provisions net de reprises	**(676)**	(373)
Résultat d'exploitation	**4 165**	3 427
Résultat financier	**(218)**	(178)
Résultat courant avant impôt	**3 948**	3 249
Résultat exceptionnel	**47**	82
Résultat avant impôt	**3 994**	3 332
Participation des salariés	**(205)**	(158)
Impôt sur les bénéfices	**(1 039)**	(692)
Résultat de l'exercice	**2 751**	**2 482**

III - Principes et méthodes comptables

1- Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code du Commerce et du plan comptable général défini par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable général.

2- Méthodes comptables

2.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de progiciels acquis et amortis sur une durée de 12 à 60 mois, suivant leur nature.

- de coûts de développement dont les critères liés à l'activation sont remplis (faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à l'utiliser ou à la vendre, avantages économiques futurs probables) amortis sur une durée de 36 mois.

- de fonds d'industrie et de commerce, correspondant d'une part à un fonds réévalué d'origine

Tivoly et d'autre part à des fonds Deltal, SFPP et Triplex acquis par fusion absorption.
Conformément à la directive comptable européenne (2013/34/UE) et au règlement ANC n°2015-06, le fonds commercial est présumé avoir une durée illimitée. Ces fonds ne sont pas amortis dans les comptes sociaux, mais ils sont soumis à un test de dépréciation annuel. Les éventuelles dépréciations des fonds commerciaux sont désormais définitives, sans reprise possible, selon la nouvelle rédaction de l'article 214-19 du PCG.

- de la marque Triplex.

2.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (hors frais financiers).
Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

2.2.1 - Constructions

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, la société a retenu cette approche en prenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

	Durée	Mode
Gros-œuvre & couverture	20 ans	Linéaire
Charpente	25 ans	Linéaire
Aménagements associés aux constructions	15 ans	Linéaire

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

	Durée	Mode
Matériel industriel	7 ans	Linéaire
Installations & agencements	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

2.3 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.
Une provision est constituée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur d'utilité.
Celle-ci est appréciée :

- soit par rapport à la quote-part détenue dans les capitaux propres des filiales concernées,
- soit en utilisant une méthode basée sur les cash-flows futurs actualisés, c'est-à-dire en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de la filiale concernée. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques liés à l'actif (ou à la filiale).

2.4 - Stocks et en cours

Matières premières et approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements correspond au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires)

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production.

Marchandises
Les marchandises sont valorisées au prix fournisseur majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.

Dépréciation
La société applique une dépréciation sur la valeur des stocks sans consommation.

- Les produits sans consommation depuis deux ans sont dépréciés à 50 %.
- Les produits sans consommation depuis trois ans sont dépréciés à 90 %.

2.5 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.
Le poste clients fait l'objet d'une couverture par assurance - crédit tant sur la France que sur l'export.
Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change du 31 décembre 2017. Les écarts de change en découlant sont portés en écart de conversion à l'actif et au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.
La politique du Groupe est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme en dollar US et CNY. Le résultat de couverture est reconnu de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert que représentent les transactions futures d'achat.
Les variations de valeur des positions ouvertes isolées sont inscrites au bilan et les pertes de change latentes sont provisionnées.
L'application du Règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de la société au 31 décembre 2017.

2.6 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

2.7 - Engagements en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.
Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.
Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel au sein de Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié.

2.8 - Utilisation du CICE

La loi prévoit que le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.
A ce jour, la société a utilisé le CICE pour le renforcement de son fonds de roulement, par la réduction de l'endettement bancaire.

2.9 – Faits marquants et évènements post-clôture

Néant

IV - Notes

1 - Actif immobilisé

1.1 - Immobilisations incorporelles

	Au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2017
Marques, brevets et logiciels (a)	2 492	84	(27)	**2 549**
Frais de recherche & développement	115	0	(102)	**13**
Fonds commerciaux (b)	3 135	0	0	**3 135**
Valeurs brutes	**5 742**	**84**	**(129)**	**5 697**
Marques, brevets et logiciels	(661)	(38)	27	**(672)**
Frais de recherche & développement	(115)	0	102	**(13)**
Amortissements & provisions	**(777)**	**(38)**	**129**	**(685)**
Valeurs nettes	**4 966**	**46**	**0**	**5 012**

(a) Ce poste comprend une marque comptabilisée par Tivoly, suite à la fusion avec Triplex (1 741 milliers d'euros). La valorisation de la marque a été réalisée selon la méthode des redevances en prenant en compte un taux de redevance de 7%, un taux de croissance à long terme de 2% et un taux d'actualisation de 10%.Il n'existe pas d'indice de pertes de valeur au 31 décembre 2017.

(b) Les résultats du test de dépréciation annuel réalisé par la société, ne montrent pas de nécessité de déprécier le fonds commercial au 31 décembre 2017.

1.2 Immobilisations corporelles

	Au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2017
Terrains	458	0	0	**458**
Constructions	1 906	0	0	**1 906**
Installations techniques, matériel et outillage	9 908	851	(150)	**10 609**
Autres immobilisations corporelles	3 235	444	(53)	**3 626**
Avances et acomptes	0	47	(37)	**10**
Immobilisations en cours	220	96	(217)	**99**
Valeurs brutes	15 727	**1 438**	**(457)**	**16 708**
Constructions	(1 593)	(68)	0	**(1 662)**
Installations techniques, matériel et outillage	(8 807)	(312)	150	**(8 969)**
Autres immobilisations corporelles	(2 672)	(123)	53	**(2 742)**
Amortissements	**(13 072)**	**(504)**	**203**	**(13 373)**
Valeurs nettes	**2 655**	**934**	**(254)**	**3 335**

1.3 Immobilisations financières

	Au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2017
Titres de participation	25 029	0	0	**25 029**
Créances rattachées(a)	3 241	400	(5)	**3 636**
Autres immobilisations financières	259	102	(73)	**289**
Autres dépôts de garantie	532	0	(3)	**529**
Valeurs brutes	29 061	**502**	**(81)**	**29 483**
Titres de participation	0	0	0	**0**
Créances rattachées	0	0	0	**0**
Autres immobilisations financières	(161)	0	0	**(161)**
Provisions	**(161)**	**0**	**0**	**(161)**
Valeurs nettes	**28 900**	**502**	**(81)**	**29 322**
(a) à moins d'un an	894			2 440
à plus d'un an	2 347			1 196

FFDM
Tivoly a acquis en 2016, 92,26 % de FFDM, société holding détenant 100% de la société FFDM Pneumat basée à Bourges. Le montant des titres détenus au 31 décembre 2017 est de 6 542 milliers d'euros auquel s'ajoutent 296 milliers d'euros de frais liés à cette acquisition.

Tivelon HK
Tivoly détient 88,9956% de Tivelon Hong Kong, société Holding détenant 100% des sociétés Tivelon Trading et Tivelon Packaging basées à Shanghai. Le montant des titres détenus au 31 décembre 2017 s'élève à 2 324 milliers d'euros auquel s'ajoutent 123 milliers d'euros de frais liés à cette acquisition. Le complément de prix basé sur des objectifs de performance de la période 2012-2016, s'élevant à 324 milliers d'euros et comptabilisé au 31 décembre 2016 a été payé au cours de l'exercice 2017.

Elite Tooling
Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd. Le montant des titres s'élève à 1 055 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Valeur d'utilité des filiales
L'évaluation de la valeur des filiales a été réalisée principalement sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société et approuvés par la direction. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société Tivoly. Sur la base de cette analyse aucune provision pour dépréciation des titres des filiales n'a été constatée au 31 décembre 2017.

Les hypothèses clés sous-tendant le calcul de la valeur d'utilité sont les suivantes :

UGT	Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an)	Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Espagne & Amérique Latine	7,2%	8,7%	1,4%	9,50%
Grande Bretagne	3,5%	13,8%	1,4%	10,00%
France	4,1%	5,4%	1,4%	9,50%
Chine	6,5%	5,2%	2,3%	12,00%

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité au 31 décembre 2017 :
La valeur d'utilité des titres de participation des sociétés espagnoles est sensiblement égale à leur valeur comptable. Une augmentation du taux d'actualisation ou une dégradation des hypothèses de croissance et de rentabilité attendue à terme entraînerait une dépréciation des titres.
Concernant la Grande Bretagne et la France, la valeur d'utilité de l'UGT est très peu sensible aux hypothèses retenues, que ce soit en termes de taux d'actualisation ou de progression du CA.
En ce qui concerne les sociétés chinoises, Tivelon et Tivoly Tools China, la société a considéré qu'il n'existait pas d'indice de perte de valeur compte tenu du résultat dégagé sur l'exercice et des perspectives d'avenir.

2 - Stocks

	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières	**854**	517
En-cours	**305**	288
Produits intermédiaires	**360**	255
Produits finis	**3 428**	3 606
Marchandises	**4 594**	5 096
Montant brut	**9 541**	**9 762**
Dépréciation	**(548)**	(501)
Montant net	**8 993**	**9 260**

3 - Actif circulant

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute		
Créances clients	**9 828**	9 308
- dont créances clients représentées par des effets de commerce	*1 273*	*917*
Autres créances	**1 541**	1 367
Charges constatées d'avance	**689**	567
- dont factures fournisseurs relatives à des marchandises non reçues	*391*	*249*
Total	**12 058**	**11 242**
Dépréciation	**(122)**	(51)
Montant net	**11 936**	**11 191**

Toutes les créances sont à moins d'un an

4 - Disponibilités et autres valeurs mobilières

	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	**0**	0
Disponibilités	**1 055**	1 086
Total	**1 055**	**1 086**
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières	**0**	0
Montant net	**1 055**	**1 086**

5 - Capitaux propres

5.1 - Capital social

Le capital est constitué au 31 décembre 2017 de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros.
Le programme de rachat d'actions propres sous la forme d'un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse ODDO s'est poursuivi pendant l'exercice 2017.
A la clôture de l'exercice, la société possédait 4 222 actions propres dans ce cadre pour un montant de 178 milliers d'euros. Au 31 décembre 2016, 3 340 actions figuraient dans les comptes de la société.

5.2 - Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Au 01/01/2017	**11 080**	**6 051**	**7 806**	**3**	**2 482**	**315**	**27 737**
Dividendes versés				(2)	(551)		**(553)**
Augmentation capital							**0**
Résultat de l'exercice 2016			1 931		(1 931)		**0**
Résultat de l'exercice 2017					2 751		**2 751**
Var des prov. réglementées						45	**45**
Au 31/12/2017	**11 080**	**6 051**	**9 737**	**1**	**2 751**	**360**	**29 980**

5.3 - Provisions réglementées

	Au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2017
Amortissements dérogatoires (a) (b)	**315**	75	30	**360**
	315	**75**	**30**	**360**

(a)Amortissements pratiqués sur la valeur de rachat du contrat de crédit-bail immobilier d'un site de production. Suite à la levée d'option dudit contrat intervenue en mars 2001, les amortissements dérogatoires pratiqués sont repris sur une durée de 20 ans (durée d'amortissement de l'immeuble).
(b) les frais d'acquisition des titres Tivelon Hong Kong et FFDM font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

6 - Autres fonds propres

6.1 – Avances conditionnées

	Au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2017
Avance sur subventions *	**150**	0	0	**150**
	150	**0**	**0**	**150**

* Tivoly est un partenaire du Pôle de compétitivité "Arve Industries". A ce titre, la société participe à un projet innovant développé par le Pôle. La société participe également à d'autres projets en collaboration avec l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et le Cetim.

7 - Provisions pour risques et charges

	Au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions		Au 31/12/2017
			Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour litiges	0	0	0	0	**0**
Provisions pour risques	0	0	0	0	**0**
Provisions pour pertes de change	2	2	2	0	**2**
Provision pour impôts	0	0	0	0	**0**
Provision pour charges (a)	109	50	3	0	**156**
Total	**111**	52	**5**	**0**	**158**

(a) les provisions pour charges correspondent pour 109K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle et pour 50K€ à l'estimation de charges à payer dans le cadre d'un contrôle douanier.

Méthode de calcul provision médailles du travail
Provision médailles du travail à la date de clôture de l'exercice = valeur actualisée des droits acquis à cette date X probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'à l'octroi des médailles correspondant aux quatre échelons X probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite.

8 - Etat des dettes

8.1 - Dettes financières

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes financières (a)	**13 339**	14 116
Mobilisations de créances commerciales	**274**	1 799
Total dettes financières	**13 612**	**15 915**
A moins d'un an	**3 508**	4 988
Entre 1 et 2 ans	**2 410**	1 629
Entre 2 et 3 ans	**2 167**	2 259
Entre 3 et 4 ans	**2 065**	1 994
Entre 4 et 5 ans	**1 834**	1 913
A plus de cinq ans	**1 628**	3 132
Total dettes financières par échéance	**13 612**	**15 915**
(a) dont mouvements d'emprunts		
souscription	**974**	8 796
remboursements	**1 741**	1 892

Les contrats d'emprunt bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers. Sept emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieures à 50% du capital social.
Solde restant dû au 31 décembre 2017 sur ces emprunts : 3 943 milliers d'euros.

8.2 - Dettes d'exploitation

		31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (a)		**7 934**	7 039
- dont dettes fournisseurs représentées par des effets de commerce		***82***	*90*
Dettes fiscales et sociales		**4 399**	3 973
Autres dettes (b)		**3 420**	3 135
Total autres dettes		**15 753**	**14 146**
A moins d'un an		**15 690**	13 995
(a) dont dettes fournisseurs libellées en monnaie étrangères	USD	560	483
	CNY	1528	982
(b) dont produits constatés d'avance		151	214

Plus value dégagée lors de l'opération de lease back du site logistique en 2008 et rapportée au résultat pendant la durée du contrat (12 ans).

9 - Produits à recevoir - Charges à payer

9.1 - Produits à recevoir:

Postes du bilan concernés	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	**92**
Autres créances	**1 248**
Total	**1 341**

9.2 - Charges à payer:

Postes du bilan concernés	31/12/2017
Dettes financières	**40**
Fournisseurs et comptes rattachés	**2 181**
Autres dettes	**5 349**
Total	**7 570**

10 - Entreprises liées

Les transactions avec les entreprises liées affectent les postes suivants au 31 décembre 2017 :

	Valeur brute	dont entreprises liées
Bilan		
Immobilisations financières	29 483	**28 665**
Créances clients et comptes rattachés	9 828	**562**
Débiteurs divers	1 541	**42**
Emprunts et dettes financières divers	1 411	**1 375**
Fournisseurs et comptes rattachés	7 934	**1 764**
Compte de résultat		
Produits financiers	371	**21**
Charges financières	588	**7**

Les entreprises liées sont composées :

- Des filiales de Tivoly (Elite Tooling, CFE, Neco, Tivoly Inc, Tivoly Tools China, Tivelon Trading, Tivelon Packaging, Tivelon HK, FFDM, FFDM Pneumat)
- De la filiale de Neco (Tivoly DF)
- De la filiale de Tivoly Inc (Tivoly Tools Inc)
- De la société Holding Tivoly, société mère de Tivoly.

Conformément au règlement ANC n°2010-02 , nous vous précisons qu'il n'existe pas de transaction significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché, que ce soit avec des

parties liées (au sens périmètre de consolidation) ou avec des actionnaires ou des membres du conseil d'administration.

11 - Chiffres d'affaires

	2017	en %	2016	en %
France	**36 998**	**81**	36 057	79
Union européenne, hors France	**6 235**	**14**	6 658	14
Autres pays	**2 472**	**5**	3 102	7
Total	**45 706**	**100**	**45 817**	**100**

12 - C.I.C.E

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en minoration des charges de personnel conformément aux préconisations de l'Autorité des Normes comptables. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le CICE s'est élevé à 377 K€ contre 326 K€ au titre de l'exercice précédent.

13 - Résultat financier

	2017	2016
Dividendes reçus	**0**	0
Autres intérêts et produits	**25**	26
Reprise de provisions et transferts de charges	**2**	2
Différences positives de change (a)	**344**	267
Total produits financiers	**371**	**295**
Dotation financière aux amortissements et provisions	**2**	2
Intérêts et charges	**334**	318
Différences négatives de change (a)	**252**	153
Total charges financières	**588**	**473**
Résultat financier	**(218)**	**(178)**

(a) variation dollar/euro et yuan/euro

14 - Résultat exceptionnel

2017	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	**84**	**27**	**57**
Sur opérations en capital	**64**	**0**	**64**
Amortissements et provisions	**30**	**105**	**(75)**
Résultat exceptionnel	**179**	**132**	**47**

15 - Impôt sur les bénéfices

15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Résultat fiscal	Impôt	Résultat net comptable
Résultat courant	3 743	3 424	1 152	2 591
Résultat exceptionnel	47	(16)	(5)	52
Crédits d'impôt			(108)	108
	3 789	**3 408**	**1 039**	**2 751**

15.2 - Situation fiscale latente au 31 décembre 2017

	Base	Impôt à 34,43%
Accroissements de la future dette d'impôt		
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	360	124
Allègements de la future dette d'impôt		
Provisions pour charges non déductibles temporairement		
Provision pour congés payés	(1 051)	(362)
Organic	(43)	(15)
Participation	(205)	(71)
Produits constatés d'avance	(151)	(52)
Variation nette de la dette future d'impôt	**(1 090)**	**(375)**

Par simplification, nous n'avons pas tenu compte de la baisse du taux d'imposition attendue en France sur les prochains exercices, car l'impact a été considéré non-significatif.

16 - Effectifs

Au 31 décembre	2017	2016
Cadres et représentants	**55**	55
Agents de maîtrise et techniciens	**22**	22
Employés et ouvriers	**136**	139
Total effectifs rémunérés (a)	**213**	**216**
Total effectifs pondérés des temps partiels	**210**	**210**
(a) Effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux.		
Intérimaires	**6**	**8**

17 - Filiales et participations

		Capital social	Situation nette	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes reçus au cours de l'exercice
					brute	nette					
		en devises		en %	en euros		en euros		en euros		en euros
TIVOLY INC	**USD**	3 000	5 250	100,00	2 264	2 264	0	0	14 436	49	0
COMPANIA FILIAL DE ERMUA (a)	**EUR**	8 106	10 094	100,00	11 062	11 062	3 226	0	1	(17)	0
ELITE TOOLING LTD	**GBP**	16	637	100,00	1 055	1 055	0	0	767	68	0
FFDM (c)	**EUR**	517	4 950	92,26	6 838	6 838	0	0	0	372	0
TIVOLY TOOL	**CNY**	12 094	11 023	100,00	1 364	1 364	0	0	3 446	398	0
TIVELON HK (b)	**HKD**	3 540	4 930	89,00	2 446	2 446	410	0	0	5	0

(a) Holding qui détient les titres de la société Neco
(b) Holding qui détient les titres des sociétés Tivelon Trading et Tivelon Packaging
(c) Holding qui détient les titres de la société FFDM Pneumat

18 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2017 au titre de leur mandat aux membres du :

- **Conseil d'administration** : 107 milliers d'euros.

19 - Engagements hors bilan

19.1 - Engagements financiers relatifs à des opérations de couverture

Opérations de change à terme 4 032 milliers d'euros

Eur/Usd ont des maturités allant de mars à décembre 2018 avec un taux de couverture moyen de 1,1906.
Eur/Cny ont des maturités allant de mars à septembre 2018 avec un taux de couverture moyen de 7,9586.
La juste valeur nette de ces couvertures au 31 décembre 2017 est de - 45 milliers d'euros.

19.2 - Autres engagements financiers

19.2.1 - Engagements en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite. Le montant de l'engagement s'élève à 1 993 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Table de rotation du personnel : déterminée en interne en fonction de l'historique des mouvements de personnel	
Taux d'actualisation (inflation comprise)	1,40%
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	0,00%

19.2.2 - Dettes garanties par des suretés réelles

Le montant des emprunts à moyen, long terme garantis par des sûretés réelles est de 4 973 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

19.2.3 - Engagements en matière de crédit-bail

Au 31 décembre 2017	Mobilier	Immobilier
Valeur d'origine	**1 125**	**2 200**
Total amortissements	**870**	**1 018**
- Cumul exercices antérieurs	**709**	**908**
- Dotation de l'exercice	**161**	**110**
Total redevances payées	**797**	**2 405**
- Cumul exercices antérieurs	**620**	**2 146**
- Exercice	**178**	**259**
Total redevances restant à payer	**269**	**615**
- A moins d'un an	**91**	**259**
- A plus d'un an et moins de cinq ans	**178**	**356**
- A plus de cinq ans	**0**	**0**
Valeur résiduelle	**11**	**0**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Attestation sur des dépenses.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.5 de la partie III de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du Règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié
Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 25.029 milliers euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir, si elle avait à les acquérir.
Comme indiqué dans la note 2.3 de la partie III de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, soit en utilisant une méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.
L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (flux de trésorerie futurs actualisés).
Du fait des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié
Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers budgets et plans d'affaires, établis sous le contrôle de la direction générale du Groupe ;
- comparer les prévisions retenues pour les exercices précédents avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'art. L.225-102-1 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Autres informations
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tivoly S.A. par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 22 mai 2014 pour le cabinet In Extenso.
Au 31 décembre 2017, KPMG S.A. était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et In Extenso dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon le 18 avril 2018 — Bourg-Saint-Maurice le 18 avril 2018

KPMG Audit
Département de KMPG S.A

In Extenso Audit

Philippe Massonnat
Associé

Christophe Morardet
Associé

Eric Cervera
Associé

Rapport de gestion

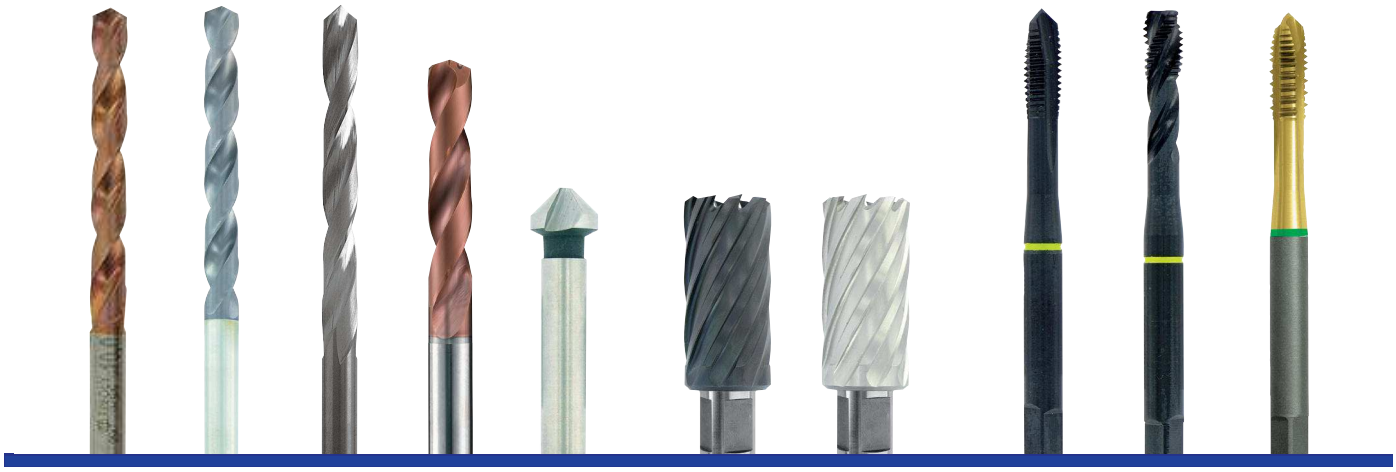

OUTILS COUPANTS

C - Rapport de gestion

Evènements et faits marquants
Néant

Principes comptables
En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres doivent établir leurs comptes consolidés selon le référentiel international de l'IASB (normes IFRS - International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1 – Données relatives aux comptes consolidés

1.1 Activité
Le groupe TIVOLY a réalisé sur l'exercice 2017, année du centenaire, un chiffre d'affaires consolidé de 82,3 M€, contre 69,7 M€ en 2016. A périmètre constant, la croissance s'établit à 4%, en accélération continue.

1.2 Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	2017		2016	
	En milliers d'euros	En % du CA	En milliers d'euros	En % du CA
France	43 027	52,26%	35 370	50,78%
Hors France	39 308	47,74%	34 286	49,22%
Total	82 335	100,00%	69 656	100,00%

1.3 Contribution au revenu consolidé

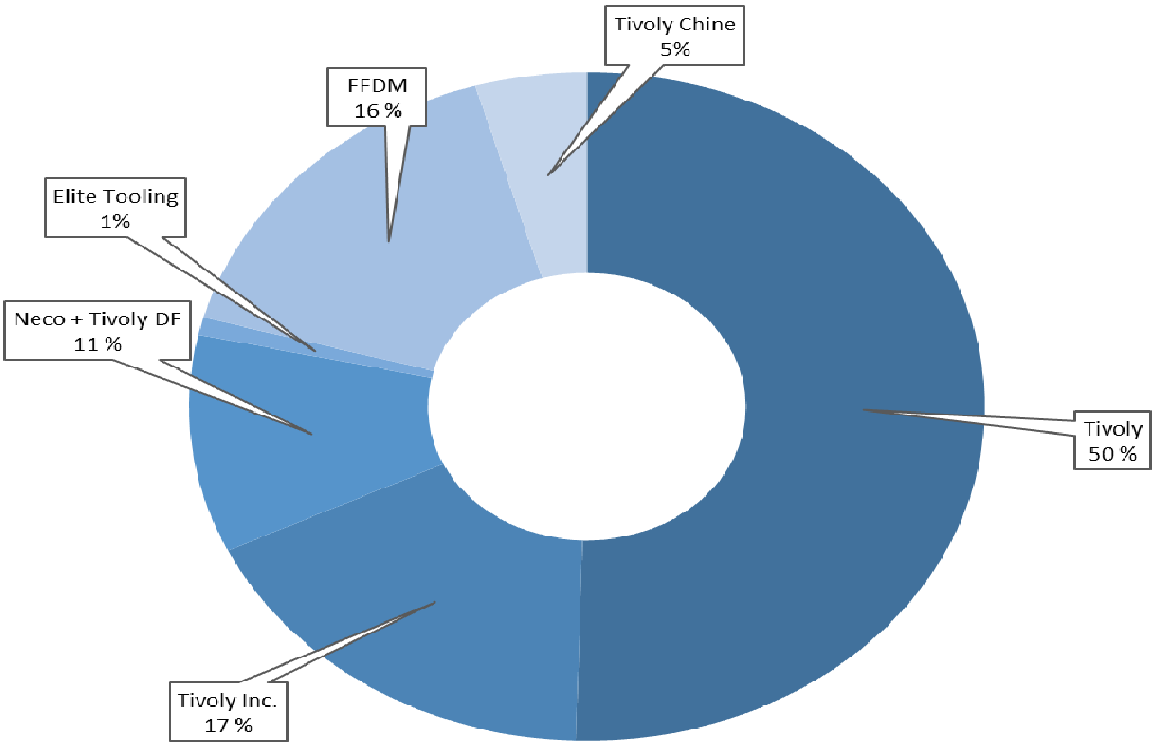

1.4 Chiffres clés

	2017		2016	
	En milliers d'euros	En % du CA	En milliers d'euros	En % du CA
Revenu	82 335	100,00%	69 656	100,00%
Résultat opérationnel	4 975	6,04%	4 823	6,92%
Résultat net, part du groupe	3 576	4,34%	3 818	5,48%
Résultat net, part des minoritaires	7	0,01%	41	0,06%
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	8 185	9,94%	6 286	9,02%
Investissements*	3 825	4,65%	2 323	3,33%

*hors investissements financiers

1.5 Structure financière du groupe

La situation nette consolidée s'établit à 30 905 milliers d'euros, à comparer à 28 973 milliers d'euros en 2016. La part du groupe est portée de 28 007 milliers d'euros au 31 décembre 2016, à 29 947 milliers d'euros en 2017.

L'augmentation de la situation nette consolidée, part du groupe, de 1 940 milliers d'euros, est constituée du résultat net (part du groupe) de 3 576 milliers d'euros, de la diminution des écarts de conversion de 886 milliers d'euros, de la distribution de dividendes pour 554 milliers d'euros et de la diminution des réserves cash-flow hedge de 196 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2017	2016	Variation
Emprunts et dettes financière - Part à plus d'un an	14 220	15 402	-1 182
Emprunts et dettes financière - Part à moins d'un an	4 069	4 151	-82
Dettes financières moyen et long terme	18 289	19 553	-1 264
Mobilisation de créances commerciales	274	1 799	-1 525
Dettes financières court terme	274	1 799	-1 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 185	7 025	-840
Dettes financières nettes	12 377	14 327	-1 950

1.6 Effectif groupe

Au 31 décembre	Tivoly	FFDM / FFDM Pneumat	Tivoly Inc	Neco	Tivoly DF	Elite Tooling	Tivoly Tools / Tivelon	Total
2016	216	130	137	91	9	7	85	675
2017	213	146	142	86	9	6	93	695
Variation entre 2016 et 2017	-3	16	5	-5	0	-1	8	20

Hors intérimaires, hors longues maladies et congés spéciaux

1.7 Données relatives aux filiales détenues directement

Neco

Neco est l'un des principaux fabricants d'outils coupants en Espagne. Neco commercialise ses produits sur les marchés Professionnel et Industriel. La participation indirecte de Tivoly dans Neco par l'intermédiaire de CFE est de 99,50 %. Neco, a créé une société de distribution au Mexique dans le second semestre 2015 (Tivoly DF).

Résultats 2017
Le chiffre d'affaires de Neco s'est élevé à 10 074 milliers d'euros, contre 9 296 milliers d'euros en 2016, en hausse de 8.37%. Le chiffre d'affaires de Neco est en progression sur le marché domestique et également sur le marché export.
Le résultat courant avant impôt s'améliore à 41 milliers d'euros contre – 35 milliers d'euros en 2016.Le résultat net s'établit à 65 milliers d'euros.

Tivoly Inc.
Tivoly Inc. est l'un des principaux fabricants de tarauds HSS en Amérique du Nord. La société distribue ses produits sur le marché industriel. Elle est détenue à 100 % par Tivoly. Tivoly Inc. a créé fin 2017, la société Tivoly Tools Inc. qui aura vocation à commercialiser les produits du groupe en Amérique du Nord.

Résultats 2017
Le chiffre d'affaires exprimé en dollars US s'est élevé à 16 275 milliers de dollars US en 2017 contre 14 813 milliers de dollars US en 2016 soit une hausse de 10 %.
Le résultat avant impôt s'élève à 111 milliers de dollars US contre – 135 milliers de dollars US en 2016.
Le résultat net s'établit à 55 milliers de dollars US, contre - 77 milliers de dollars US en 2016.

Elite Tooling Ltd
Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd, fabricant anglais d'outils coupants haute performance.

Résultats 2017
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 s'établit à 672 milliers de livres contre 518 milliers de livres en 2016, soit une augmentation de près de 30 %.Le résultat net est positif + 60 milliers de livres contre -47 milliers de livres en 2016.

Tivoly Chine
Tivoly Tools, filiale de Tivoly, créée en 2010 fabrique des outils coupants qu'elle commercialise par l'intermédiaire des sociétés Tivelon Trading et Tivelon Packaging, sociétés acquises en décembre 2012.

Résultats 2017
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 hors Groupe réalisé par les sociétés chinoises s'est élevé à 3 736 milliers d'euros, en hausse de 7.61 % par rapport à celui de 2016 (3 472 milliers d'euros).
La contribution des sociétés chinoises au résultat consolidé 2017 s'élève à 220 milliers d'euros, contre 356 milliers d'euros en 2016.

Groupe FFDM
Le Groupe FFDM (« Fabrique de Fraises Dentaires et Mécaniques ») est un groupe spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de fraises et outils coupants carbure monobloc, d'outils pneumatiques et électriques, de forets d'implantologie et de fraises dentaires et d'instruments endodontiques. Elle est détenue à 92.26 % par Tivoly.

Résultats 2017
Le Groupe FFDM a réalisé un chiffre d'affaires de 13 324 milliers d'euros pendant l'exercice 2017.
Le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à 405 milliers d'euros.

2 – Données relatives à la société mère
Tivoly (France) est la société mère au niveau de laquelle le Groupe est consolidé. Elle conçoit, fabrique et commercialise des outils coupants, produits et services associés pour les marchés Consumer et Industrie.

2.1 Présentation des comptes annuels
Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence sur la lecture des états financiers.

2.2 Résultat de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires (selon les normes françaises) de 45 706 milliers d'euros, presque identique à celui de 2016 (45 817 milliers d'euros). Le revenu 2017 (chiffre d'affaires diminué des coopérations commerciales et des escomptes) est de 42 746 milliers d'euros, contre 42 497 milliers d'euros en 2016.
Le résultat d'exploitation s'élève à 4 166 milliers d'euros, contre 3 427 milliers d'euros en 2016.
Le résultat financier passe de – 178 milliers d'euros en 2016 à – 218 milliers d'euros en 2017.
Compte tenu de ces éléments, le bénéfice net de Tivoly s'établit à 2 751 milliers d'euros, contre 2 482 milliers d'euros en 2016.

2.3 Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a engagé et donc réintégré aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5,54 quater et 223 quinquies du code général des impôts, autres que les loyers réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la société soit 25 milliers d'euros.

2.4 Informations sur les délais de paiement

2.4.1 Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu (en milliers d'euros):

Au 31 décembre 2017	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	153,11	21,66	5,74	0,90	124,81
Nombre de factures concernées	215				
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice	0,50%	0,07%	0,02%	0,00%	0,40%

Au 31 décembre 2016	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	154,28	7,51	20,29	2,45	124,02
Nombre de factures concernées	216				
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice	0,48%	0,02%	0,06%	0,01%	0,38%

2.4.2 Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu (en milliers d'euros):

Au 31 décembre 2017	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	131,92	63,39	-3,11	8,11	63,52
Nombre de factures concernées	2 839				
Pourcentage du montant total HT des ventes de l'exercice	0,29%	0,14%	-0,01%	0,02%	0,14%

Au 31 décembre 2016	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	238,22	80,63	79,01	4,74	73,84
Nombre de factures concernées	2 519				
Pourcentage du montant total HT des ventes de l'exercice	0,52%	0,18%	0,17%	0,01%	0,16%

2.5 Perspectives

Tivoly confirme sa volonté de poursuivre sa stratégie de développement sur ses grands marchés, par l'innovation, la qualité et le service. L'intégration réussie de FFDM devrait participer à une accélération de la croissance du groupe dans le domaine industriel. Les liens renforcés entre les filiales devraient permettre au groupe d'accroître son chiffre d'affaires et sa profitabilité. Les synergies France - Chine continueront à être un vecteur d'innovation et de dynamisme pour l'offre du groupe à la distribution. Dans un contexte économique mondial positif mais peu prévisible l'implantation internationale du Groupe reste un atout certain. Sur l'ensemble de ses marchés, l'activité devrait progresser.

2.6 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017

Il sera proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à 2 750 652,92 euros, auquel s'ajoute un report à nouveau de 1 119,50 euros de la manière suivante :
La somme de 664 794 euros à titre de dividende et le solde soit la somme de 2 086 978,42 euros au poste « autres réserves ».

2.7 Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2013	2014	2015	2016	2017
Situation financière en fin d'exercice					
A.Capital social	5 540	5 540	11 080	11 080	**11 080**
B.Nombre d'actions émises	553 995	553 995	1 107 990	1 107 990	**1 107 990**
Résultat global des opérations effectives					
A.Chiffre d'affaires hors taxes	45 249	46 268	46 539	45 817	**45 706**
B.Résultat avant impôts, amortissements et provisions	2 488	3 122	3 247	3 714	**4 746**
C.Impôt sur les bénéfices	512	700	784	692	**1 039**
D.Résultat après impôts, amortissements et provisions	1 660	2 011	2 030	2 482	**2 751**
E.Montant des bénéfices distribués **(a)**	332	443	499	554	**665**
Résultat des opérations réduit à une seule action					
A.Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	3,53	4,22	2,12	2,59	**3,16**
B.Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,00	3,63	1,83	2,24	**2,48**
C.Dividende versé à chaque action **(a)**	0,60	0,80	0,45	0,50	**0,60**
Personnel					
A.Nombre de salariés **(b)**	232	230	221	216	**213**
B.Montant de la masse salariale, charges incluses	11 682	11 474	11 383	11 289	**11 358**

(a) Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 18 mai 2018
(b) voir annexe comptes sociaux paragraphe 16 des notes

2.8 Participation des salariés

Au titre de l'exercice 2017, il a été attribué aux salariés de la société la somme de 205 milliers d'euros au titre de participation aux résultats (158 milliers d'euros avaient été attribués au titre de 2016).

2.9 Répartition du capital au 31 décembre 2017

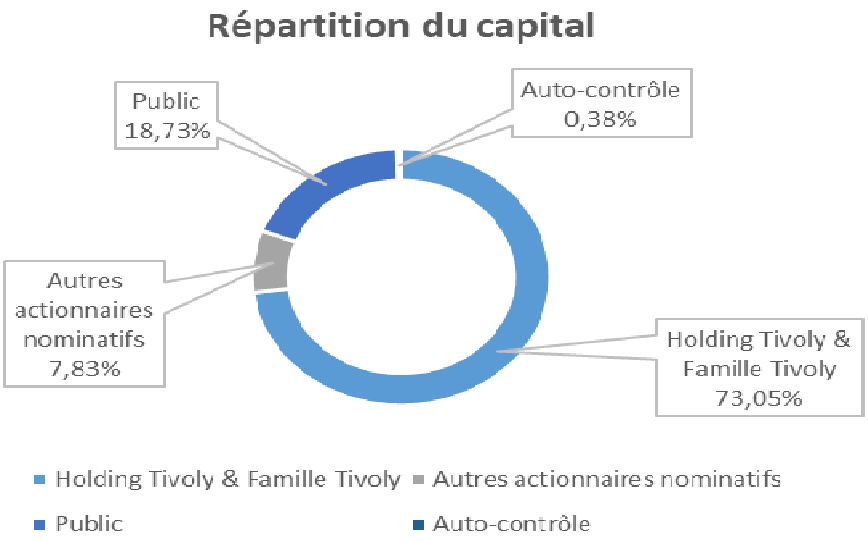

2.10 Actions d'auto contrôle

A la clôture de l'exercice, la société possède 4 222 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité en cours avec la société de bourse ODDO pour un montant de 178 milliers d'euros. Au 31 décembre 2016, 3 340 actions figuraient dans les comptes de la société au titre de ce contrat.

2.11 Actionnariat salarié

A notre connaissance, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés, telle que définie à l'article L.225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la société est inférieure à 3 %.

2.12 Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, dont ils rendent compte dans leur rapport spécial.

2.13 Evénements postérieurs à la clôture

A la date d'établissement du présent rapport, aucun évènement postérieur à la date de clôture venant modifier les états financiers arrêtés n'est à rapporter.

2.14 Recherche et développement

La société concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de produits existants. Pour la partie industrie, la R&D est concentrée sur les usinages des matériaux aéronautiques et sur la qualité géométrique des trous percés.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

3 – Facteurs de risques

Une cartographie des risques est définie au niveau de Tivoly, Neco et de Tivoly Inc. Grâce à cette cartographie, chaque société du Groupe a pu identifier et classer ses risques, quelle qu'en soit la nature, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel sur les comptes de chaque société. La probabilité et l'impact sur les comptes ont été évalués à 3 niveaux : faible, modéré, élevé.

La revue en 2016, de cette cartographie, pour les sociétés ci-dessus, n'a pas relevé de risques classés dans la catégorie « Elevé ».

3.1 Risques juridiques

Toutes les sociétés du Groupe sont assurées indépendamment. Au niveau de Tivoly, un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, anti-intrusion, de détection et de protection) a été mis en œuvre. Les couvertures et les montants garantis sont conformes à la pratique du secteur.
Les marques, logos et modèles sont déposés et protégés régulièrement par des inscriptions communautaires ou internationales. Des brevets sont également déposés.
Il n'existe pas au 31 décembre 2017, à la connaissance du Groupe, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

3.2 Risques industriels et environnementaux

Les sites industriels du Groupe sont tous à risque environnemental faible. Chaque société du Groupe est autonome dans la gestion de sa politique environnementale tout en respectant les règles légales en vigueur dans chaque état.
Le responsable environnement / sécurité de Tivoly gère la politique environnementale de la société. A ce titre, il initie les projets ayant un impact environnemental comme la réduction et la revalorisation des déchets d'industrie et l'analyse permanente des rejets industriels par des organismes compétents.

3.2.1 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sites français du Groupe, des contrôles et vérifications périodiques réglementaires sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne les appareils de levage, de manutention, les installations électriques et les équipements sous pression. D'autres entreprises avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance interviennent pour le contrôle et l'entretien des groupe-froids, des chaudières, des engins de manutention, des extincteurs mobiles et RIA (robinets d'incendie armés).
Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions de maintenance préventives ou correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

3.2.2 Risques liés aux effets du changement climatique

Le Groupe s'appuie pour limiter les risques sur un processus de mise en œuvre d'une stratégie bas carbone s'articulant dans un premier temps autour des axes transports et énergie (limitations des transports de marchandises par avions, choix de véhicules de fonction moins polluants, énergie électrique du siège social issue d'ouvrages de production d'hydroélectricité certifiée 100% renouvelable).

3.3 Risques de crédit/contrepartie

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.
Le risque sur les clients de Tivoly, FFDM Pneumat et Neco, est couvert par un assureur crédit. Concernant Tivoly, au cas où la société serait amenée à dépasser l'en-cours autorisé par l'assureur, et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant, la décision d'octroyer un délai de règlement au client appartient à la direction financière, soit individuellement, soit en comité de crédit. Les retards de règlement clients font l'objet d'un reporting hebdomadaire à la direction générale. A fin décembre 2017, le pourcentage des en-cours clients non couverts par l'assurance-crédit n'est pas significatif par rapport à l'en-cours global. Au niveau du Groupe, les cinq premiers clients représentent environ 27,5 % du chiffre d'affaires en 2017.

Le Groupe s'appuie sur des procédures d'audit interne pour limiter ses risques lors du choix de nouveaux fournisseurs et sur des procédures de suivi des fournisseurs stratégiques.

3.4 Risques opérationnels

3.4.1 Risque lié à l'activité

Le large positionnement du Groupe Tivoly sur le marché de l'outil coupant et son savoir-faire de fabricant le préservent du risque de perte rapide de son chiffre d'affaires. Le Groupe s'appuie sur ses

bases industrielles internationales pour développer ses marchés dans le monde. La stratégie commerciale consiste à mettre en avant une offre la plus complète possible (produits et services).

3.4.2 Risque sur les matières premières

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important d'aciers dont le prix est indexé sur le prix des alliages. Le supplément d'alliage VEA est ajouté au prix de base et reflète le coût réel d'achat de matière première inclus dans les différents aciers. Cette indexation est révisée trimestriellement par les fournisseurs.
Il n'existe pas de marché organisé pour se couvrir contre ces variations de cours. La direction générale de Tivoly suit régulièrement l'évolution du prix de l'acier sur la base des informations fournies par le service achats. Des décisions de stockage peuvent être prises pour se prémunir contre une pénurie temporaire ou une hausse des prix.

3.4.3 Risque informatique

Tivoly dispose d'un ERP commun aux sociétés Tivoly, Neco, Tivelon, Tivoly Tools et Elite Tooling. Cet outil devrait concerner, à terme, les autres sociétés du Groupe. Les données informatiques du Groupe intégrées dans ce process sont protégées et sauvegardées par l'intermédiaire d'une société d'infogérance reconnue.
Tivoly utilise pour d'autres besoins des matériels informatiques hébergés dans une salle sécurisée, qui sont aussi couverts par des procédures de sauvegarde de données.

3.5 Risques de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité sur instruments financiers sont décrits en note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

4 - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

4.1 Dispositif général du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Tivoly et de ses filiales (le Groupe) vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Chaque société du Groupe est autonome pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par le groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.
Parallèlement, des missions d'audit ou revue limitée sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de Tivoly.
Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le Groupe.

4.2 Organisation et acteurs

Le groupe Tivoly est organisé autour de la société mère Tivoly située en France et de filiales situées en France, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en Chine et au Mexique (par l'intermédiaire de Neco). Chaque entité assure la distribution de sa propre production. A la tête de chaque filiale, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale de Tivoly. La direction générale de chaque filiale organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation en liaison avec la direction financière de Tivoly.

4.3 Activités de contrôle

4.3.1 Contrôles juridiques et opérationnels exercés par la société mère sur ses filiales

Le contrôle juridique (respect des réglementations et respect des règles internes de pouvoirs et de responsabilités) est assuré par la présence d'au moins un des administrateurs de Tivoly aux conseils d'administration des filiales.
Le conseil d'administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement) Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

4.3.2 Principales procédures de contrôle interne

Les procédures et leurs documents de support tels qu'organigrammes, processus, formulaires, sont accessibles par tout le personnel de la société sur le site intranet de Tivoly. Les procédures concernent les principales règles de fonctionnement des activités de l'entreprise. Elles sont régulièrement mises à jour.

4.4 Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée par le comité exécutif Groupe lors de ses revues mensuelles. La surveillance des comptes s'appuie sur les travaux des commissaires aux comptes et sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés du Groupe.

4.5 Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer le respect des normes et principes comptables en application, le contrôle de la production des éléments financiers, la fiabilité des remontées d'information financière élaborée par les filiales et son traitement centralisé par le Groupe et la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

4.6 Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction financière du Groupe et le comité d'audit et risques. La comptabilité de chaque filiale est tenue localement par un ou des comptables dédiés.
Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes tels que les processus budgétaire, de reporting et système d'information intégré (ERP).

4.7 Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe Tivoly, les systèmes informatiques sont centralisés pour Tivoly, Neco, les sociétés chinoises et Elite Tooling Ltd (GB) dans un outil intégré. Ces entités partagent un référentiel commun contribuant à fiabiliser les flux notamment plan et structure de comptes communs. A terme, toutes les sociétés du Groupe seront intégrées dans cet outil informatique.
La consolidation des comptes est centralisée sur un logiciel dédié à partir de la société mère.

4.8 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Des dispositifs sont mis en place pour prévenir les risques et les limiter au niveau opérationnel (procédures de revues notamment) et sont complétés par une analyse des résultats mensuels au niveau de la direction.
Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées issues de la consolidation des comptes.

4.9 Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et des actions de revues internes.
Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes, et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du Groupe les plus importantes sont vérifiés au minimum deux fois par an par des auditeurs locaux. Les cabinets Kpmg Audit et In Extenso Audit assurent le commissariat aux comptes de Tivoly. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne.

4.10 Communication financière et comptable

Tivoly applique les réglementations et recommandations de l'AMF. La direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales en vue de la collecte des informations financières nécessaires aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données avant leur publication.

5 – Informations sociales

5.1 Emploi

Au 31 décembre 2017, le Groupe Tivoly comptait 695 collaborateurs (hors intérimaires).

5.1.1 Répartition de l'effectif par genre

	2017	2016
Nombre de salariés homme	71%	72%
Nombre de salariés femme	29%	28%

5.1.2 Répartition de l'effectif par zone géographique

	2017	2016
Nombre de salariés en Europe	65%	66%
Nombre de salariés aux Etats-Unis, Mexique	22%	22%
Nombre de salariés en Asie	13%	12%

5.1.3 Répartition de l'effectif par âge

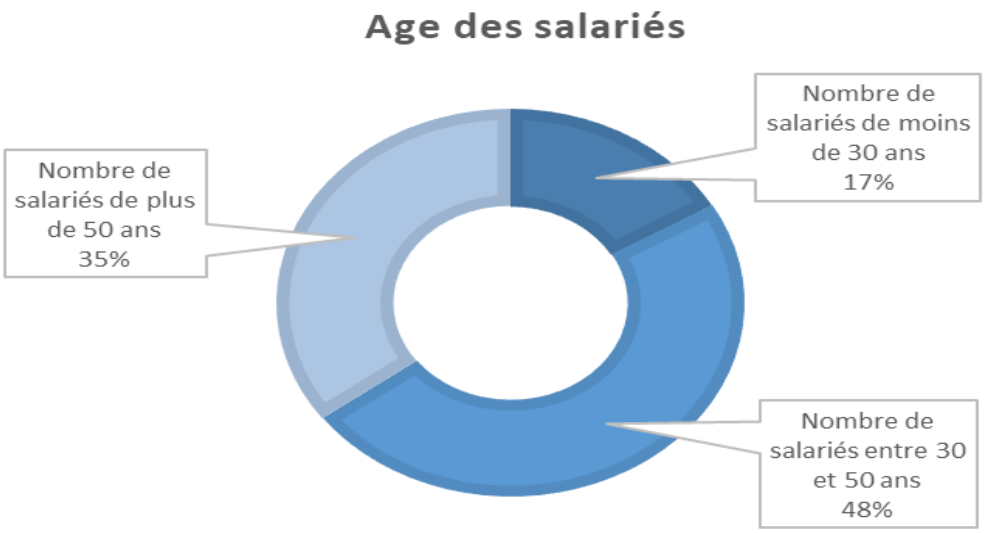

5.1.4 Embauches et licenciements

	2017	2016
Nombre de recrutements CDI	46	30
Nombre de recrutements CDD	22	13
Nombre de départs (hors licenciements)	47	60
Nombre de licenciements	9	13

Concerne toutes les sociétés du Groupe hors Chine

5.1.5 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La réalisation et l'analyse d'un rapport de situation comparée ont été effectuées chez Tivoly, et cinq réunions entre la direction des ressources humaines et les organisations syndicales ont eu lieu sur le résultat de ces analyses et les actions envisagées.

5.1.6 Accord d'intéressement

Au niveau de Tivoly**,** un accord d'intéressement portant sur des objectifs d'EBE, de productivité, d'absentéisme et de performances a été renégocié en 2017 avec le comité central d'entreprise pour les exercices 2017 à 2019. Afin de faire bénéficier chaque salarié de la performance de l'entreprise, il prévoit une distribution égalitaire des sommes dégagées.

5.2 Organisation du travail

Le Groupe Tivoly s'engage à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité. Le nombre de salariés à temps partiel est de 21 au 31 décembre 2017, il était de 25 en 2016.

5.2.1 Absentéisme

	2017	2016
Nombre de jours d'absence	5 915	5 400
dont absences dues à des accidents de travail ou trajets	555	578

Dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité**.**

5.3 Relations sociales

5.3.1 Représentation du personnel

En France et en Espagne, des élections professionnelles ont été organisées en 2015 et ont renouvelé les instances représentatives du personnel. Aux Etats-Unis, les employés de production sont obligatoirement représentés par le syndicat: « Union »: International Association of Machinists and Aerospace Workers (Lodge Border 1829 District n°4). Le reste de l'entreprise est managé dans le cadre légal des salariés non syndiqués avec une relation directe avec le management. Les lois fédérales et les lois de l'Etat du Vermont s'appliquent de toute façon à l'ensemble du personnel et couvrent, comme en France les droits des employés, la non-discrimination, le salaire minimum et la responsabilité des salariés. En chine, toutes les entreprises de plus de 25 salariés sont tenues de disposer d'instances de représentation ou unions syndicales. Cette union syndicale existe au sein des entreprises chinoises du Groupe.

5.3.2 Santé et sécurité

Des comités de santé et sécurité existent en France, Espagne et Etats-Unis. Ils se réunissent selon un rythme et des règles propres à chaque pays. Pour Tivoly, un plan d'action a été mis en place visant à la diminution des risques et des accidents du travail au travers du CHSCT.

5.3.3 Accidents du travail

	2017	2016
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt *	14	17

* Concerne les sociétés européennes du Groupe

Des procédures sont en place au niveau du Groupe afin de fiabiliser les informations collectées auprès de toutes les filiales.

5.3.4 Travailleurs handicapés

Au niveau de Tivoly, nous faisons travailler régulièrement des ESAT pour des travaux de conditionnement et d'entretien des espaces verts.

	2017	2016
Nombre de salariés handicapés	13	13
Montant payé aux E.S.A.T (en milliers d'euros)	53	57

5.4 Formation

La gestion des formations au sein du Groupe Tivoly est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale.

	2017	2016
Nombre d'heures de formation	8 464	6 757

Un référentiel de compétences visant à renforcer la gestion des ressources humaines a été élaboré au niveau de Tivoly et de Neco afin d'expliciter les compétences techniques et transversales nécessaires dans les différents métiers de la société.
La formation et la stabilité de l'effectif sont des éléments centraux de la politique RH des entreprises chinoises du Groupe. Un plan de formation très détaillé a été mis en place par le département RH aidé de consultants européens.

	2017	2016
Stagiaires	50	47
Apprentis des écoles	7	3

6 – Informations environnementales

6.1 Politique générale en matière environnementale

De par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe Tivoly aux risques environnementaux est limitée et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution.
Tivoly est certifié ISO 9001 – 2015 depuis février 2018.
Le site du Nant Varin (France), qui dispose d'un réseau d'eau industrielle, est concerné par la campagne nationale de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). Par ailleurs, l'ensemble des émissions dans l'air et dans l'eau fait l'objet d'une auto surveillance prescrite par l'administration et est inférieur aux seuils fixés par l'obligation de déclaration des émissions polluantes.

FFDM Pneumat, est certifié ISO 9001 – 2015, NF ISO 13485 version 2012 et ISO 13485 version 2003. Ce site industriel maîtrise ses émissions dans l'air et dans l'eau en faisant appel à un prestataire de récupération des eaux qui sont traitées pour destruction et en ayant équipé le site de systèmes de filtration des poussières et de système de condensation des huiles.

Tivoly Inc, société américaine qui est certifiée ISO 9001- 2015 et ISO 14001 - 2015, est soumis à des contrôles portant sur les rejets industriels et les émissions de fumées. Un bilan « impact environnement » est réalisé tous les ans pour le « Vermont community right to know program ». Les prélèvements réalisés annuellement et les conclusions relatives à l'ensemble de ces dispositions n'ont jamais mis en avant de problèmes environnementaux.

Neco, société espagnole est certifiée ISO 9001 – 2008. Un audit de renouvellement doit avoir lieu en avril 2018. Le système de gestion environnementale de Neco respecte également les procédures de certification ISO 14000. Le site d'Elorrio est un site à risque environnemental faible.

Les sites chinois sont certifiés ISO 9001 - 2015 depuis 2017. Sur ces sites, tous les rejets d'huile ou d'air sont filtrés et contrôlés. Les sociétés pratiquent la règle des 5S dans les ateliers. Plus généralement, elles se conforment aux règles du Groupe en matière d'environnement.

6.1.1 Gestion des déchets

Les sociétés françaises et espagnoles poursuivent leurs actions de réduction et de revalorisation des déchets (Tri et revalorisation des plastiques et des cartons, réutilisation des caisses supprimant ainsi la production des déchets de bois de la plateforme logistique, collecte et revalorisation des boues d'usinage).

6.1.2 Utilisation des ressources

Eau

	2017	2016
Consommation d'eau (en m3)	29 656	27 166

Energie

	2017	2016
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	19 329	18 061
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	3 535	3 881

6.2 Collecte des données sociales, environnementales et sociétales

Toutes les données sociales et environnementales demandées par la loi Grenelle II ne sont pas encore disponibles mais des procédures de collecte de ces données dans les différentes filiales sont mises en place par la direction du Groupe.

7 – Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

7.1 Conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens qu'elle produit

Tivoly s'inscrit dans une démarche d'éco-conception pour ses produits fabriqués avec un souci systématique de réduction des packagings à la source et en utilisant quand cela est possible des matériaux recyclés et recyclables pour les produits et les conditionnements.
Dans ce cadre, la société poursuit ses recherches de solutions pour réduire la consommation énergétique et pour réduire les troubles musculo-squelettiques lors de l'utilisation des produits.

7.2 Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités

Tivoly a souscrit aux exigences SEDEX (Supplier Ethical Data Exchange) organisme de certification lié aux questions éthiques et environnementales.
La sélection des fournisseurs s'effectue sur la base de critères éthiques et de respect de l'environnement.

7.3 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe contribue aux emplois directs et indirects dans les régions françaises et dans les pays où il est implanté. Il participe ainsi au développement de ces régions et est intégré sans ces territoires.

7.4 Loyauté des pratiques

Notre société met un point d'honneur à exercer son activité en toute intégrité en s'attachant à respecter ces valeurs. Ainsi, les pratiques de corruption ou toutes autres pratiques illicites sont considérées comme contraires aux valeurs du Groupe.
Au niveau de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, le Groupe respecte les normes fixées pour les produits qu'elle fabrique ou qu'elle commercialise.

Le présent rapport a été rédigé en collaboration avec les différentes directions des sociétés du Groupe en vue d'être soumis à l'approbation des actionnaires.

Fait à Tours en Savoie le 23 mars 2018
Le président du conseil d'administration

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

D - Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1 - Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé depuis l'assemblée générale 2017 de onze membres nommés pour une durée de trois ans, renouvelables sans limitation et qui doivent posséder au moins 50 actions de la société pendant la durée de leur mandat.
Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 20 mai 2015. La direction générale du Groupe est assurée par le président du conseil d'administration.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-François Tivoly	**Président**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Jean-Michel Tivoly	**Administrateur et Président d'honneur**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Martine Clément	**Administrateur**	19/05/2017	2020 (statuant sur les comptes 2019)
Dorothée Gallois-Cochet	**Administrateur**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Paul Kempf	**Administrateur**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Michelle Lain	**Administrateur**	19/05/2017	2020 (statuant sur les comptes 2019)
Daniel Magyar	**Administrateur**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Noel Talagrand	**Administrateur**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Edouard Tivoly	**Administrateur**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Marc Tivoly	**Administrateur**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Holding Tivoly représentée par Marie Thérèse Tivoly	**Administrateur**	20/05/2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)

1.2 Application du principe instaurant progressivement une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil

En application de l'article 225-18-1 du Code de Commerce, la proportion des femmes au sein du conseil d'administration était de 36,36% à l'issue de l'assemblée générale 2017. Elle sera de 41,67 % à l'issue de l'assemblée générale 2018**.**

1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.3.1 Activité du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.
La réunion doit être d'une durée suffisante pour délibérer utilement de l'ordre du jour. Elle peut, selon l'article 2 du règlement intérieur du conseil d'administration, se tenir au moyen de tout procédé autorisé par la loi dont la visioconférence ou la télécommunication (par ex. la conférence téléphonique). Il en sera fait état dans le compte rendu.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées par l'article L.225-37 du code de commerce.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés disposant d'un droit de vote, un membre disposant de sa propre voix et au plus de celle d'un autre membre du conseil d'administration ; la voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises.

Les convocations sont faites par simples lettres, par lettres recommandées, par télécopies par courriels ou par tout autre moyen approprié, selon l'opportunité. Toutefois, et sauf décision contraire du conseil d'administration, les réunions ont lieu au siège social, sans convocation spéciale, aux jour

et heure préalablement arrêtés par le président du conseil d'administration et dûment notifiés à chacun de ses membres.
Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués aux séances du conseil d'administration au cours desquelles sont examinés les comptes annuels et semestriels.

1.3.2 Les comités spécialisés

Le conseil d'administration a institué en son sein trois comités spécialisés dont les rôles sont décrits ci-après et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions.

Comité stratégique

Il a pour mission, pour la Société et ses filiales de :

- étudier les questions stratégiques, proposer les orientations stratégiques à mettre en œuvre ainsi que les priorités correspondantes
- analyser les projets majeurs notamment d'investissements, de désinvestissements, de restructurations, d'alliances, de partenariats
- examiner les projets de budget annuel et de plan de développements ;
- observer les tendances et les évolutions du secteur d'activités ;
- entendre toute personne de la Société ou de ses filiales, si bon lui semble ;
- présenter au Conseil d'administration tout rapport, d'émettre tout avis et de faire toute recommandation sur les questions entrant dans sa mission.

De manière générale, le comité stratégique présente des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration concernant toutes décisions stratégiques concernant la Société et la politique générale concernant les activités et le développement de la Société et de son groupe. Il s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2017.

Comité d'audit et des risques

Il a pour mission d'identifier et prévenir les risques financiers et opérationnels inhérents à l'activité et à l'environnement de Tivoly. Il est composé de trois membres.

Ses principales attributions sont les suivantes :

- Préparation et suivi de l'arrêté des comptes
- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière et comptable
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Examen de la pertinence des règles et méthodes comptables suivies par la société
- Vérification de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché.
- Echanges avec les commissaires aux comptes
- Examen et suivi de l'indépendance des CAC, en particulier le bien-fondé des prestations de services autres que la certification des comptes qu'ils doivent approuver.

Au cours de l'exercice 2017, le comité d'audit et des risques s'est réuni à 3 reprises. Les commissaires aux comptes ont été présents aux réunions du comité chargé d'examiner les comptes annuels et semestriels. Lors de ces réunions, ils ont présenté leurs commentaires sur les comptes, respectivement les 13 mars et 8 septembre 2017.

Comité des nominations et rémunérations

Il a pour mission de placer le Conseil d'administration dans les meilleures conditions pour déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux. A cette fin, le comité des nominations et rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux et s'adjoint, à cette occasion, les dirigeants mandataires sociaux.
Le comité des nominations et rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2017.
Ce comité a pris connaissance des recommandations du code de gouvernement AFEP-MEDEF d'octobre 2008, révisé en novembre 2016 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et qui est consultable sur le site http://www.afep.com.

2 - Gouvernance

2.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration

2.1.1 Administrateurs personnes physiques membres au 31 décembre 2017

Président du conseil d'administration	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-François Tivoly	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Directeur général	Tivoly
Membre du comité de direction et directeur général	Holding Tivoly
Membre du board	Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Membre du board	Tivoly Tools Inc.(Etats-unis)
Supervisor	Tivelon Packaging Shanghai (Chine)
Supervisor	Tivelon Trading Shanghai (Chine)
Sole director	Tivelon Hong Kong (Chine)
Supervisor	Tivoly Tools (Chine)
Président et directeur général	FFDM

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-Michel Tivoly	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Membre du comité de direction et président	Holding Tivoly
Membre du board	Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Membre du conseil d'administration et président d'honneur	Neco (Espagne)
Président du conseil d'administration	Compañia Filial de Ermua (Espagne)

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Martine Clément	**19/05/2017**	**2020 (statuant sur les comptes 2019)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Membre du conseil de surveillance	BTP Banque SA
Président directeur général	CMGM/SOFITECH
Gérant	VIC (société de conseil)
Administrateur honoraire	Crédit Coopératif SA

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Dorothée Gallois-Cochet	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Paul Kempf	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Michelle Lain	**19/05/2017**	**2020 (statuant sur les comptes 2019)**

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Daniel Magyar	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Président directeur général	G. Magyar SA
Gérant	G.Magyar Gmbh (Allemagne)
Gérant	abo Magyar Gmbh (Allemagne)

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Noel Talagrand	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Membre du board	Tivoly Inc. (Etats-Unis)

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Edouard Tivoly	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Membre du comité de direction et directeur général	Holding Tivoly
Administrateur	FFDM
Administrateur	SavoieExpo
Administrateur	Elite Tooling Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur	Neco (Espagne)
Membre du board	Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Membre du board	Tivoly Tools Inc.(Etats-unis)
Membre du conseil de surveillance	Banque Laydernier

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Marc Tivoly	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Directeur général délégué	Tivoly
Membre du comité de direction et directeur général	Holding Tivoly
CEO et Chairman of the board	Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Vice président et secrètaire	Tivoly Tools Inc.(Etats-unis)
Membre du conseil d'administration	Neco (Espagne)
Membre du conseil d'administration	Compañia Filial de Ermua (Espagne)
Administrateur	FFDM

2.1.2 Administrateur personne morale membre au 31 décembre 2017

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Holding Tivoly représentée par Marie Thérèse Tivoly	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Membre du comité de direction et directeur général	Holding Tivoly

2.1.3 Autre mandataire social

	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Ignacio Esnaola Berecibar	**20/05/2015**	**2018 (statuant sur les comptes 2017)**

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Directeur général délégué et contrôleur Groupe	Tivoly
Président du conseil d'administration et directeur général	Neco (Espagne)
Membre du conseil d'administration et directeur général	Compañia Filial de Ermua (Espagne)

2.2 Règles applicables à la nomination des mandataires sociaux

Conseil d'administration

Selon l'article 19 des statuts, le conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres au maximum, nommés pour 3 années par l'assemblée générale des actionnaires, la limite d'âge étant fixée à 80 ans.
Les membres du conseil d'administration sont soumis aux conditions légales sur le cumul des mandats, sur les incompatibilités et interdictions. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont réputés démissionnaires lors de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils auront atteint l'âge de 80 ans et qui nomme le cas échéant un nouveau membre en remplacement.

2.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux – Article L.225-37-2 Code de Commerce

Selon l'article 161 de la loi Sapin II n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et l'article L.225-37-2 du Code de Commerce en résultant, les actionnaires sont appelés à se prononcer, en Assemblée générale ordinaire, sur « les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables » aux dirigeants mandataires sociaux, en raison de leur mandat (ex-ante).

Par ailleurs, aux termes des dispositions légales susvisées, « le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L.225-100 du code de commerce. » (ex-post).

Ex-ante - Exercice 2017 : le conseil d'administration avait pris connaissance, dans sa séance du 23 mars 2017, du décret n°2017-340 du 16 mars 2017 publié au journal officiel le 17 mars 2017 « relatif à la rémunération des dirigeants et des membres des conseils de surveillance des sociétés anonymes cotées » qui venait de préciser les dispositions légales applicables en la matière depuis la loi Sapin II qui entrait en vigueur.
A cette occasion, et en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, le conseil d'administration avait proposé de soumettre au vote de l'assemblée générale des actionnaires, à tenir en 2017 sur les comptes 2016, les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en raison de leur mandat pour l'exercice 2017 (cf. page 60 et 61 du rapport annuel 2016).

Ex-ante - Exercice 2018 : le conseil d'administration propose, au titre de l'exercice 2018, de reconduire la politique de rémunération telle qu'elle avait été établie pour les exercices précédents et confirmée l'année dernière au titre des nouvelles dispositions légales.

A ce jour, le Président Directeur Général de la Société, seul dirigeant mandataire social de la Société concerné par cette nouvelle disposition, l'est au titre du 1° de l'article 1 du décret n°2017-340 du 16 mars 2017 susvisé, à concurrence de 65keuros bruts sur l'exercice 2017, outre le bénéfice d'un véhicule de fonction de type Citroën C4, étant précisé qu'aucune rémunération variable, différée, exceptionnelle, ou options de souscription ou d'achat d'actions, ne lui est attribuée par la Société.

Pour l'exercice en cours, il est proposé de maintenir ces éléments de rémunération, et de prévoir que toute évolution des éléments et/ou des principes et critères, susceptible d'être faite, puisse être proposée par le Comité des rémunérations à un prochain conseil d'administration de la Société en harmonie avec le décret susvisé.

Au-delà de la détermination des critères qualitatifs et quantitatifs y afférents, le Comité des rémunérations pourra apprécier également la pertinence de proposer de rendre public ces critères ou pas, compte tenu notamment de leurs caractères confidentiel et/ou stratégique.

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront, sauf avis ou dispositions légales contraires, soumis au vote

des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Ex-post - Exercice 2017 : le conseil d'administration propose de consulter l'assemblée générale en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général, en raison de son mandat, tels que détaillés dans le rapport joint et mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce.
Le conseil d'administration a également eu communication du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016, et a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Ce code est consultable sur le site http://www.afep.com.
Le conseil d'administration a constaté que la politique de gouvernement d'entreprise de la société s'inscrivait d'ores et déjà dans le cadre de ces recommandations. La très grande majorité des dispositions prévues par ces recommandations sont en effet respectées par la société. Toutefois, comme les années précédentes, la société ne fera pas mention dans son rapport de gestion des informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017.

2.4 Engagements vis-à-vis des dirigeants

Les mandataires sociaux, dont le renouvellement du mandat ou la nomination sont proposés par le conseil d'administration à l'assemblée générale du 18 mai 2018 ne sont pas liés par un contrat de travail. Par ailleurs, il n'existe aucun engagement portant sur des indemnités de rupture ou de retraite au profit des dirigeants et membres du conseil d'administration.

2.5 Prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des organes d'administration et de direction

Aucun prêt n'a été accordé, ni aucune garantie donnée par la société en faveur des membres du conseil d'administration.

2.6 Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale :

Assemblée générale ordinaire :
Date de l'assemblée générale ordinaire ayant octroyé l'autorisation : 19 mai 2017
Contenu de l'autorisation : Autorisation à donner au conseil d'administration, pour le rachat par la société d'une partie de ses propres actions conformément à l'article L225-209 du code de Commerce.
Date limite de validité : 18 mois.
Utilisation effective au 31 décembre 2017:

- Contrat de liquidité

Assemblée générale extraordinaire :
Date de l'assemblée générale extraordinaire ayant octroyé l'autorisation : 19 mai 2017
Contenu de l'autorisation : Autorisation donnée au conseil d'administration, en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.
Date limite de validité : 24 mois
Utilisation effective : Néant

3 - Informations à caractère général

3.1 Dénomination sociale, siège social

Dénomination sociale : TIVOLY
Siège social : 266 Route Portes de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE

3.2 Forme, RCS, APE

Société anonyme à conseil d'administration, de droit français, soumis aux dispositions du code de commerce
RCS 076120021 Chambéry - NAF 2573B

3.3 Législation applicable
Législation française

3.4 Exercice social
Chaque exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

3.5 Commissaires aux comptes, mandats
Kpmg SA, représentée par Monsieur Philippe Massonnat et InExtenso Audit, représentée par Monsieur Christophe Morardet assurent le contrôle de Tivoly en tant que commissaires aux comptes titulaires.
La société Salustro Reydel, domiciliée Immeuble Le Palatin - 3, rue du Triangle - 92939 Paris La Défense Cedex et la société Beas domiciliée 7-9, Villa Houssay - 92200 Neuilly sur Seine sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes Kpmg SA et Salustro Reydel ont été nommés pour six ans par l'assemblée générale du 20 mai 2015, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les commissaires aux comptes InExtenso Audit et Beas ont été nommés pour six ans par l'assemblée générale du 22 mai 2014, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4 - Informations sur le capital social et l'activité boursière

4.1 Modification du capital et des droits sociaux
Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

4.2 Capital social
Au 31 décembre 2017, le capital social est de 11 079 900 euros divisé en 1 107 990 actions de 10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées.

4.3 Forme des actions
Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

4.4 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions
Il n'y a aucune restriction dans les statuts hormis en ce qui concerne les droits attachés à la nue-propriété et à l'usufruit pour la participation aux assemblées générales.
Selon l'article 14 des statuts de la société, le droit de vote attaché à l'action et par conséquent le droit d'assister à l'assemblée générale appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

4.5 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux
Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux attachés aux titres de la société. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.
Par contre, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

4.6 Pacte d'actionnaires
Un "Pacte Dutreil" a été conclu le 31 décembre 2016 et enregistré le 27 janvier 2017, pour une durée de deux ans à partir de l'enregistrement, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an. En application de l'article L.233-11 du code de commerce, ce pacte a été communiqué à l'autorité des marchés financiers.
Le Pacte ne comporte qu'un engagement de conservation des titres de la Société Tivoly, portant sur les actions détenues par les signataires du pacte.

A notre connaissance, la part du capital détenue par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

4.7 Franchissements de seuils

A notre connaissance, aucun franchissement de seuil n'a été réalisé pendant l'exercice 2017.

4.8 Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années

4.8.1 En pourcentage

	Capital			Droits de vote		
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Holding Tivoly & Famille Tivoly	73,01	73,05	73,05	82,04	82,17	82,51
Autres actionnaires nominatifs	1,77	7,90	7,83	2,26	5,86	5,67
Public (a)	24,43	18,74	18,73	15,70	11,97	11,82
Auto-contrôle	0,80	0,30	0,38	0,00	0,00	0,00
Total	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

(a) dont Inocap Quadrige Rendement 8,20 % des actions et 5,34 % des droits de vote au 19 mai 2017

4.8.2 En nombre d'actions et droits de vote

	Capital			Droits de vote		
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Holding Tivoly & Famille Tivoly	808 914	809 417	809 419	1 413 928	1 425 651	1 449 023
Autres actionnaires nominatifs	19 567	87 572	86 810	38 991	101 737	99 554
Public (a)	270 637	207 661	207 539	270 637	207 661	207 539
Auto-contrôle	8 872	3 340	4 222	0	0	0
Total	**1 107 990**	**1 107 990**	**1 107 990**	**1 723 556**	**1 735 049**	**1 756 116**

(a) dont Inocap Quadrige Rendement 90 846 actions représentant autant de droits de vote au 19 mai 2017

4.9 Données boursières

4.9.1 Cours de l'action Tivoly au cours de l'exercice :

Périodes	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
janv. 2017	23,89	22,30	5 034	117,45	22
févr. 2017	24,30	23,30	8 106	196,61	20
mars-17	28,70	23,00	8 957	217,20	23
avr. 2017	27,44	26,10	4 334	116,49	18
mai-17	33,51	26,80	6 653	212,13	22
juin-17	41,95	31,72	6 924	256,54	22
juil. 2017	57,75	40,15	15 153	720,24	21
août-17	46,50	41,10	4 654	204,31	23
sept. 2017	46,00	42,00	5 958	266,53	21
oct. 2017	45,35	42,55	2 649	116,37	22
nov. 2017	45,35	40,76	2 515	109,22	22
déc. 2017	43,73	36,80	6 026	236,62	19
Extrêmes et moyennes de la période					
	57,75	**22,3**	**6414**	**230,81**	
Total			**76963**	**2769,72**	**255**

4.9.2 Capitalisation boursière

En euros	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Cours de clôture	39,00	22,81	16,99
Capitalisation boursière (en milliers d'euros)	43 212	25 273	18 825

4.10 Dividendes

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018, la distribution d'un dividende de 0,60 euros au titre du résultat 2017

Exercice de distribution	Distribution nette globale	Dividende par action	Nombre d'actions
2015	443 196 €	0,80 €	553 995
2016	498 596 €	0,45 €	1 107 990
2017	553 995 €	0,50 €	1 107 990

5 - Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée, muni d'une pièce d'identité.
Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au Président,
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute personne (physique ou morale) de leur choix

Les actionnaires pourront solliciter de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.
Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressé à tous les actionnaires nominatifs. Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres.
Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires ainsi que la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à la demande des actionnaires seront publiés sans délai sur le site internet de la société. Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site internet de la société à l'adresse suivante : www.tivoly.com rubrique Groupe/Publications.
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles, au siège social de TIVOLY, n° 266 route Portes de Tarentaise, 73790 TOURS EN SAVOIE, dans les délais légaux, et pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.tivoly.com rubrique Groupe/Publications, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée, soit le 27 avril 2018.

Ces éléments sont rappelés également dans l'avis de réunion et l'avis de convocation publiés au BALO et dans un journal d'annonces légales par la société avant toute assemblée

6 - Responsable du rapport financier annuel

6.1 Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Jean-François Tivoly, Président Directeur Général de Tivoly.

6.2 Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Tivoly et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Tivoly et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Tours en Savoie le 23 mars 2018

Jean-François Tivoly
Président Directeur Général

Projet de résolutions soumises

à l'assemblée générale ordinaire

Du 18 Mai 2018

AEROSPACE

E - Projet de résolutions

Soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un bénéfice de 2 750 652,92 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 2 750 652,92 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 1 119,50 euros, soit un montant de 2 751 772,42 euros l'affecte de la manière suivante :

La somme de 2 086 978,42 euros au poste « autres réserves »

La somme de 664 794,00 euros à titre de dividendes, soit un dividende de 0,60 euro par action, étant précisé que les actions auto-détenues par la Société ne donnent pas droit à dividendes.

Les sommes correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions seront affectées au poste report à nouveau en application de l'article L.225-210 du Code de commerce.

La mise en paiement des dividendes aura lieu le 30 mai 2018.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices au titre de l'exercice précédent ont été les suivants :

Exercice de distribution	Distribution nette globale	Dividende par action	Nombre d'actions	sur Résultat N-1
2015	443 196 €	0,80 €	553 995	2014
2016	498 596 €	0,45 €	1 107 990	2015
2017	553 995 €	0,50 €	1 107 990	2016

Troisième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, des rapports du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe se soldant par un bénéfice de 3 582 223 euros (part du groupe 3 575 645 euros) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution - Approbation des conventions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution – Annulation de l'autorisation de programme de rachat d'actions propres et nouvelle autorisation de programme de rachat d'actions propres

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du conseil d'administration :

1/ met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2017 par le vote de la 5ème résolution, autorisant le rachat par la Société de ses propres actions.

2/ autorise le conseil d'administration, pendant une période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des rachats des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- soit de les attribuer aux dirigeants, mandataires sociaux, membres du personnel ou à certains d'entre eux de la Société et/ou d'autres entités du Groupe Tivoly, soit dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, soit plus généralement dans le cadre de toute cession et/ou attribution gratuites d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions légales ;

- soit de procéder à des opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisées dans les conditions des articles L.3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ;

- soit de couvrir l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit par conversion, remboursement, échange ou de tout autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;

- soit d'assurer la liquidité ou d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- soit d'acheter des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure (à titre d'échange de paiement ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans les limites fixées par la réglementation applicable ;

- soit d'annuler des titres par voie de réduction de capital ;

- soit de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 70,00 €, le conseil d'administration ayant la faculté d'ajuster ce montant en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires.

Le nombre d'actions à acquérir est dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social.

Le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme s'élève à 7 755 930 € (au cours maximum d'achat autorisé de 70,00 euros sous réserve des limites légales).

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et notamment par voie d'achat de blocs de titres ou par applications hors marché.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités pour réaliser le programme d'achat, et notamment :

– effectuer toutes opérations, conclure toutes conventions, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;

– effectuer toutes démarches, et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes, remplir toutes autres formalités, et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée et remplace toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Sixième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration
L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean-François Tivoly prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration
L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de M. Daniel Magyar prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Huitième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration
L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de M. Edouard Tivoly prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Neuvième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration
L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de M. Marc Tivoly prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dixième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration
L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean Michel Tivoly prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Onzième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration
L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de M. Paul Kempf prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à

l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Douzième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de M. Noel Talagrand prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Treizième résolution – Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de Holding Tivoly, représentée actuellement par Mme Marie Thérèse Tivoly (représentant permanent) prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quatorzième résolution - Nomination de Mme Isabelle Duranthon en qualité de membre du conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Isabelle Duranthon née Delarbre, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quinzième résolution – Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, à raison de leur mandat.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du code de commerce, approuve la reconduite pour l'exercice 2018, de la politique de rémunération, et des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures présentés dans le rapport précité et attribuables, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en raison de leur mandat.

Seizième résolution – Approbation des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, à raison de leur mandat.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération du Président Directeur Général, approuve les éléments de sa rémunération en application des critères quantitatifs et qualitatifs présentés dans ledit rapport et dans le rapport du Conseil d'Administration approuvé par l'Assemblée Générale du 19 Mai 2017 (page 60 et 61 du rapport annuel 2016).

Dix-Septième résolution – Pouvoirs à conférer

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

Consolidated financial statements

FRAISES & OUTILS CARBURE MONOBLOC

DENTAIRE

F - Consolidated financial statements 2017

The consolidated financial statements of the Tivoly group have been prepared in accordance with the standards issued by the International Accounting Standards Board as applicable in the European Union on December 31, 2017. These standards are collectively referred to as International Financial Reporting Standards (IFRS).
The Tivoly group consolidated financial statements as of December 31, 2017 include the financial statements of Tivoly and its subsidiaries and investments in associates. They are presented in thousand of euros. They include the following statements:

- *Income Statement*
- *Balance Sheet*

I - Consolidated income statement

At december 31st (In thousand of euros)	Notes	2017	2016
Net sales	I / 11.1	**82 335**	**69 656**
Other revenues from operations		**101**	153
Purchases used in production		**(28 149)**	(24 596)
Changes in inventory of finished goods		**398**	747
External charges		**(14 160)**	(12 211)
Taxes other than income tax		**(1 518)**	(1 270)
Personnel costs		**(30 521)**	(26 078)
Subsidies from operations		**323**	322
Net depreciation and amortisation expense		**(3 428)**	(2 547)
Other current operating expenses		**(584)**	(457)
Other current operating income		**177**	213
Current operating profit		**4 975**	**3 930**
Other operating income and expenses		**0**	893
Operating profit		**4 975**	**4 823**
Interests on cash and cash equivalents	II / 7	**0**	0
Cost of net debt	II / 7	**(351)**	(336)
Other financial expenses	II / 7	**(671)**	(538)
Other financial income	II / 7	**648**	624
Income tax expense	II / 8	**(1 020)**	(715)
NET PROFIT		**3 582**	**3 859**
Attributable to the group		**3 576**	3 818
Minority interests		**7**	41
Basic earning per share (in euros)	I / 14	**3,24**	**3,46**
Diluted earning par share (in euros)	I / 14	**3,24**	**3,46**

II - Consolidated Balance Sheet

Assets

At december 31st (In thousand of euros)	Notes	2017	2016
Goodwill	II / 1.1	5 234	5 240
Other Intangible assets	II / 1.1	3 410	3 671
Intangible assets		**8 643**	**8 911**
Land	II / 1.2	1 006	1 019
Buildings	II / 1.2	1 886	2 166
Machinery and Equipment	II / 1.2	9 979	9 739
Other tangible assets	II / 1.2	2 299	1 720
Tangible assets		**15 170**	**14 645**
Financial assets	II / 1.3	1 197	1 257
Deferred tax assets	II / 8	2 691	2 810
Non-current assets		**27 702**	**27 623**
Inventories	II / 2.1	22 383	22 451
Trade receivables	II / 2.2	15 428	13 110
Other receivables and prepaid expenses	II / 2.2	4 256	4 467
Current derivatives assets	II / 2.2	11	217
Cash and cash equivalents	II / 2.3	6 185	7 025
Current assets		**48 265**	**47 270**
TOTAL ASSETS		**75 966**	**74 893**

Liabilities and Equity

At december 31st (In thousand of euros)	Notes	2017	2016
Share capital	II / 3.1	11 080	11 080
Share premium and reserves	II / 3.1	6 051	6 051
Consolidated reserves	II / 3.1	9 262	5 998
Translation reserve	II / 3.2	48	934
Cash Flow Hedge	II / 10	(70)	126
Net profit		3 576	3 818
Share-holder's equity		**29 947**	**28 007**
Minority interests - reserves		951	925
Minority interests -profit		7	41
Minority interests		958	966
Total shareholder's equity		**30 905**	**28 973**
Non current provisions	II / 4	3 159	3 506
Deferred tax liabilities	II / 8	1 626	1 947
Non-current portion of financial debts	II / 5.1	14 220	15 402
Non-current liabilities		**19 004**	**20 855**
Current provisions	II / 4	50	0
Current portion of financial debts	II / 5.1	4 069	4 151
Discount of trade receivables	II / 5.1	274	1 799
Trade payables and other liabilities	II / 5.2	21 664	19 115
Current liabilities		**26 057**	**25 065**
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY		**75 966**	**74 893**

Statutory auditors' report on the consolidated financial statements

For the year ended 31 December 2017

To the annual shareholders' general meeting of Tivoly S.A.,

Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by your annual shareholders' general meetings, we have audited the accompanying consolidated financial statements of Tivoly S.A. for the year ended 31 December 2017.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Group as at 31 December 2017 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union.

The audit opinion expressed above is consistent with our report to the Audit and Risks Committee.

Basis for Opinion

Audit Framework
We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the *Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements* section of our report.

Independence
We conducted our audit engagement in compliance with independence rules applicable to us, for the period from 1 January 2017 to the date of our report and specifically we did not provide any prohibited non-audit services referred to in Article 5(1) of Regulation (EU) No 537/2014 or in the French Code of ethics (code de déontologie) for statutory auditors.

Furthermore, the non-audit services that we provided to your Company and its controlled undertakings during the financial year that are not disclosed in the management report or in the notes to the consolidated financial statements are as follows:

- Certificate related to expenses.

Justification of Assessments - Key Audit Matters

In accordance with the requirements of Articles L.823-9 and R.823-7 of the French Commercial Code (code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you of the key audit matters relating to risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the consolidated financial statements of the current period, as well as how we addressed those risks.

These matters were addressed in the context of our audit of the consolidated financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on specific items of the consolidated financial statements.

Goodwill

(Notes 4.1 and 4.4 of section I-Accounting rules and methods (Règles et méthodes comptables) and 1.1 of section II-Notes related to balance sheet and income statement of the notes to the consolidated financial statements (Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés))

Risk identified

At 31 December 2017, the assets of the statement of financial position included a goodwill amounting to a net book value of 5,234 thousand euros, out of which 4,917 thousand euros related to the significant cash generating units (**CGU**): China, Spain regrouped with Latin America and France (hereinafter **« the 3 significant CGU** »). Starting from the acquisition date, they are allocated to each CGU, which beneficiate from the business combinations which generated them.

Management performs goodwill impairment testing annually or more frequently if events or changes of circumstances indicate a potential impairment, and makes sure that the net book value of the goodwill is not higher than the recoverable amount, defined as the higher of the value in use and the fair value less costs to sell. Once the recoverable amount is lower than the net book value of the CGU, the impairment loss is firstly allocated to impairment of existing goodwill.

Regarding « the 3 significant CGU », the recoverable amount was calculated based on the value in use estimated using the discounted future cash flows expected from the group of assets related to the activity.

The determination of the recoverable amount of the goodwill related to « the 3 significant CGU » requires significant judgment from management, specifically for average mid-term revenue increase rates, for expected operating result after tax rates and for perpetual growth rates, which were used to calculate the future cash flows, as well as the discounting rates, which were applied. We, therefore, considered the valuation of the goodwill to be a key audit matter.

Performed audit procedures to address the identified risk

Our audit procedures included the evaluation of the compliance of the methodology applied by the company with the applicable accounting standards.

We also evaluated the implementation of this methodology, by assessing:

- the completeness of the elements included in the book value of « the 3 significant CGU » and the consistency of the determined value with the future cash flows used to calculate the value in use ;
- the reasonableness of future cash flows (which are based on the assumptions related to average mid-term increases in revenue and to the expected operating results after tax), by analyzing the root cause of the differences between the forecasted and the actual values of the prior periods ;
- the consistency of future cash flows with the 5 year business plans established by management ;
- the consistency of the perpetual growth rate used for future cash flows with the market analysis and the consensus of the key stakeholders ;
- the consistency of the discounting rate applied to the future cash flows expected from « the 3 significant CGU » with the return rate expected by the market participant from a similar activity ;
- the sensitivity analysis of the value in use calculated by management related to the following assumptions: discounting rate, operating result after tax rate and perpetual growth rate.

Recoverability of deferred tax assets of Spanish subsidiaries

(Notes 12 of section I-Accounting rules and methods (Règles et méthodes comptables) and 8 of section II-Notes related to balance sheet and income statement of the notes to the consolidated financial statements (Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés))

Risk identified

At 31 December 2017, the assets of the statement of financial position included a deferred tax asset amounting to 2,691 thousand euros. This financial statement caption includes 1,787 thousand euros

mainly related to accumulated tax losses and tax credits generated by Spanish subsidiaries. The remaining balance of deferred tax assets booked by the group mainly relates to temporary differences.

A deferred tax asset is recognized only to the extent that it is probable that future taxable profits will be available, against which the asset can be off-set. During the close of each financial year, the management assesses the group's capacity to recover its deferred tax assets and tax credits, by taking into account future tax results included in the business plan. These projections are based on assumptions made by management.

Considering the significant judgment made by management while determining the forecasts of future taxable income underlying the recognition of deferred tax assets of these subsidiaries, we considered the recognition of these deferred tax assets to be a key audit matter.

Performed audit procedures to address the identified risk

Our audit approach consisted of the assessment of the probability that the Spanish subsidiaries are able to use in the future the deferred tax asset which was recognized, based on the tax losses carried forward and the tax credits, by taking into account the capacity of these subsidiaries to generate future tax profits enabling to recover them.

The assessment of the future tax profits of Spanish subsidiaries was based on the evaluation of the reliability of the business plan development process by:

- analyzing the process of the development of the latest business plan, on which the estimates were based;
- comparing the projections of the results built in prior years with the actual ones;
- assess the consistency of the assumptions used to evaluate the deferred tax assets with those used for impairment testing of long term assets performed for the activities of Spanish subsidiaries;
- challenging the assumptions used by management to build the forecasted results from the business plan, by analyzing their consistency with the information gathered during inquiries performed with management.

Verification of the Information Pertaining to the Group Presented in the Management Report

As required by law we have also verified in accordance with professional standards applicable in France the information pertaining to the Group presented in the management report of the Board of Directors.

We have no matters to report as to its fair presentation and its consistency with the consolidated financial statements.

Report on Other Legal and Regulatory Requirements

Appointment of the Statutory Auditors
We were appointed as statutory auditors of Tivoly S.A. by the annual shareholders' general meetings held on 11 June 2003 for KPMG S.A. and on 22 May 2014 for In Extenso.

As at 31 December 2017, KPMG S.A. and In Extenso were in the 15th year and 4th year of total uninterrupted engagement.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Consolidated Financial Statements
Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going

concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Company or to cease operations.

The Audit and Risk Committee is responsible for monitoring the financial reporting process and the effectiveness of internal control and risks management systems and where applicable, its internal audit, regarding the accounting and financial reporting procedures.

The consolidated financial statements were approved by the Board of Directors.

Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Objectives and audit approach

Our role is to issue a report on the consolidated financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As specified in Article L.823-10-1 of the French Commercial Code (code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Company or the quality of management of the affairs of the Company.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.

- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control.

- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the consolidated financial statements.

- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein.

- Evaluates the overall presentation of the consolidated financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

- Obtains sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated financial statements. The statutory auditor is responsible for the direction, supervision and performance of the audit of the consolidated financial statements and for the opinion expressed on these consolidated financial statements.

Report to the Audit and Risks Committee

We submit a report to the Audit and Risks Committee which includes in particular a description of the scope of the audit and the audit program implemented, as well as the results of our audit. We also report, if any, significant deficiencies in internal control regarding the accounting and financial reporting procedures that we have identified.

Our report to the Audit and Risks Committee includes the risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in the audit of the consolidated financial statements of the current period and which are therefore the key audit matters, that we are required to describe in this audit report.

We also provide the Audit and Risks Committee with the declaration provided for in Article 6 of Regulation (EU) N° 537/2014, confirming our independence within the meaning of the rules applicable in France such as they are set in particular by Articles L.822-10 to L.822-14 of the French Commercial Code (code de commerce) and in the French Code of Ethics *(code de déontologie)* for statutory auditors. Where appropriate, we discuss with the Audit and Risks Committee the risks that may reasonably be thought to bear on our independence, and the related safeguards.

Lyon, on the 18 avril 2018

The statutory auditors

French original signed by

Philippe Massonnat
Partner

Bourg Saint Maurice, on the 18 April 2018

The statutory auditors

French original signed by

Christophe Morardet
Partner

Eric Cervera
Partner

Pour plus d'informations sur le Groupe Tivoly,
Vous pouvez consulter :

Notre site internet ***: www.tivoly.com***
Ou nous joindre par téléphone *au 33 (0)4 79 89 59 59*
TIVOLY – 266, Route Portes de Tarentaise – 73790 Tours en Savoie

Rejoignez nous sur les réseaux sociaux

www.tivoly.com